

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

**MINISTERE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
CADRE DE VIE**

**CENTRE DU PNUD POUR LE
DEVELOPPEMENT DES TERRES
ARIDES**

.....

**SECRETARIAT PERMANENT DU
CONSEIL NATIONAL POUR LA GESTION
DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROGRAMME INTEGRE DE
DEVELOPPEMENT DES ZONES
ARIDES DU BURKINA FASO**

DOCUMENT DE PROJET

JUILLET 2002

GOVERNEMENT DU BURKINA FASO**CENTRE DU PNUD POUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRES ARIDES****PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT DES ZONES ARIDES (PIDZA) DU BURKINA FASO**

Description sommaire : l'objectif global du PIDZA est de lutter contre la pauvreté par le développement durable des terres arides débouchant une vulnérabilité réduite et une amélioration des conditions de vie des populations concernées. Il s'agit d'un programme à long terme (15 à 20 ans) dont la phase initiale couvre la période 2003-2005. Ce programme qui vient en appui à la mise en œuvre des conventions de Rio, devrait permettre de mieux intégrer la problématique des terres arides et de l'environnement dans les priorités nationales, de contribuer à réduire la vulnérabilité des populations des zones arides, de promouvoir la bonne gouvernance locale dans la gestion des ressources naturelles, de renforcer les systèmes d'information pour le suivi, la prévention et l'atténuation des effets de la sécheresse.

Le coût total de la phase initiale (2003-2005) est de 4 501 116,0 \$ US.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABN	:	Autorité du bassin du Niger
ADRA	:	Adventist Development Relief Agency
ADRK	:	Association pour le Développement de la Région de Kaya
AGEREF	:	Association pour la gestion des Ressources Naturelles et de la Faune
AID	:	Agence Internationale pour le Développement
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BF	:	Burkina Faso
BID	:	Banque Islamique pour le Développement
BOAD	:	Banque Ouest Africaine de Développement
CBD	:	Convention Cadre sur la Diversité Biologique
CCCC	:	Convention Cadre sur les Changements Climatiques
CCD	:	Convention Cadre de la lutte contre la désertification
CCPSA	:	Cellule de Coordination des politiques sectorielles agricoles
CCTP	:	Cadre de concertation technique provincial
CES/AGF	:	Conservation des Eaux et des Sols/Agroforesterie
CES/DRS	:	Conservation des Eaux et Sols/Défense et Restauration des Sols
CILSS	:	Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CIVGT	:	Commission intervillageoise de gestion des terroirs
CSLP	:	Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté
CND	:	Commission Nationale de Décentralisation
CNP	:	Comité National de pilotage
CNSF	:	Centre National des Semences Forestières.
CONAGESE	:	Conseil National pour la Gestion de l'Environnement
CONED	:	Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
CVGT	:	Commission Villageoise de gestion des terroirs
DAPF	:	Direction des Aménagements Pastoraux et du Foncier
DDC	:	Drylands Development Center (ex UNSO)
DEP	:	Direction des Etudes et de la Planification
DGD	:	Direction Générale de la Décentralisation
DGEF	:	Direction Générale des Eaux et Forêts

DGEP	:	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGPE	:	Direction Générale de la Préservation de l'Environnement
DHD	:	Développement Humain Durable
DREEF	:	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts
DREP	:	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
ECOPAS	:	Ecosystèmes Protégés des parcs et aires protégées en Afrique Sahélienne
ETP	:	Evapo - Transpiration
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	:	Franc CFA
FED	:	Fonds Européen de Développement
FIDA	:	Fonds International de Développement Agricole
FIL	:	Fonds d'Investissement local
FND	:	Fonds National de lutte contre la Désertification
GEPRENAF	:	Projet de Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune
GIE	:	Groupement d'intérêt économique
GIP	:	Groupement d'intérêt professionnel
GIRE	:	Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
ICRISAT	:	Institut International de Recherche sur les Cultures des Zones Tropicales Semi-arides
IDH	:	Indice de Développement Humain
INERA	:	Institut de l'Environnement et de Recherche Agricole
IOV	:	Indicateur objectivement vérifiable
IRD	:	Institut de Recherche pour le Développement
IRSAT	:	Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies.
KfW	:	Kreditanstalt fuer Wiederaufbau
LPDHD	:	Lettre de Politique de Développement Humain Durable
MEE	:	Ministère de l'Environnement et l'Eau
OCB	:	Organisation communautaire de base
OCDE	:	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OPA	:	Organisation des Professionnels Agricoles

ORSTOM	:	Organisme de Recherche Scientifique et Technologique
PNAFN	:	Programme National d'Aménagement des Forêts Naturelles
PAGEN	:	Programme d'Appui pour la gestion des écosystèmes naturels
PAN/LCD	:	Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification
PANE	:	Plan d'Action National pour l'Environnement
PA-SISA	:	Plan d'action du système d'information sur la sécurité alimentaire
PDL	:	Programme de Développement Local
PDP	:	Programme de Développement Provincial
PICOFA	:	Programme d'Investissement Communautaire pour la fertilité agricole
PIDZA	:	Programme Intégré de Développement des Zones Arides
PNGIM	:	Programme National de Gestion de l'information sur le milieu
PNGT	:	Programme National de Gestion des Terroirs
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSB	:	Programme Sahel Burkinabé
PSO	:	Plan Stratégique Opérationnel
PSRA	:	Plan Stratégique de la recherche agricole
PSSA	:	Programme Spécial de sécurité Alimentaire
SAP	:	Système d'alerte précoce
SNDD	:	Stratégie nationale de développement durable
SNISEE	:	Système national d'information et de suivi-évaluation de l'environnement
SP	:	Secrétariat permanent
SPAT	:	Schéma provincial d'aménagement du territoire
SRAT	:	Schéma régional d'aménagement du territoire
STC/PDES	:	Secrétariat Technique de Coordination des Programmes de Développement Economique et Social
TOD	:	Textes d'Orientation de la Décentralisation
UCP	:	Unité de Coordination du programme
UNDAF	:	United Nations Development Actions Framework
UNSO	:	Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne
ZPI	:	Zone Prioritaire d'Intervention .

TABLE DES MATIERES

RESUME	6
1. CONTEXTE	7
1.1 GENERALITES.....	7
1.2 POLITIQUES, STRATEGIES, PLANS, PROGRAMMES ET LEGISLATIONS EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT.....	9
1.2.1. <i>Les législations environnementales.....</i>	9
1.2.2. <i>Les cadres d'orientation stratégique (politiques, plans et stratégies).....</i>	9
1.2.3. <i>Les conventions internationales sur la désertification, les changements climatiques et la diversité biologique.....</i>	10
1.3. APERÇU DES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT.....	11
1.4. PROBLEMES A RESOUDRE.....	14
1.5. INTERVENTIONS EN COURS.....	17
2. DESCRIPTION DU PROGRAMME	18
2.1. JUSTIFICATION DU PROGRAMME.....	18
2.2. DESCRIPTION DE LA PHASE INITIALE (2003-2005).....	18
2.3. DESCRIPTION DES RESULTATS.....	19
2.3.1. <i>Les politiques nationales et les cadres de planification prennent en compte les problèmes des zones sèches et de l'environnement.....</i>	19
2.3.2. <i>La vulnérabilité des populations pauvres vis-à-vis des aléas climatiques dans les zones arides est réduite et l'adaptation aux changements climatiques améliorée.....</i>	21
2.3.3. <i>Les populations des zones arides bénéficient d'une bonne gouvernance locale pour la gestion des ressources naturelles.....</i>	25
2.3.4. <i>Les capacités et la concertation sous-régionales sont renforcées.....</i>	28
2.4. OBJECTIFS, RESULTATS, PRODUITS ET ACTIVITES DU PROGRAMME.....	28
2.4.1 <i>Objectif global.....</i>	28
2.4.2. <i>Résultats, produits et activités.....</i>	29
3. MODALITE D'EXECUTION ET DE GESTION DU PROGRAMME	39
3.1. CADRE INSTITUTIONNEL DE COORDINATION ET DE PILOTAGE.....	39
3.2 MODALITES D'EXECUTION.....	42
3.3 RESSOURCES HUMAINES ET PHYSIQUES.....	43
3.4 PARTENAIRES DE COLLABORATION.....	44
3.4.1. <i>Les services étatiques chargés du développement rural (agriculture, ressources animales, eaux et forêts, alphabétisation, hydraulique, éducation, etc.).....</i>	44
3.4.2. <i>Les Programmes et projets de développement.....</i>	46
3.4.3. <i>Les Organisations Communautaires de Base (OCB).....</i>	46
3.4.4. <i>Les ONGs, Associations et Organisations paysannes.....</i>	47
3.4.5. <i>Les opérateurs privés.....</i>	47
3.4.6. <i>Les Organisations sous-régionales et internationales.....</i>	47
3.5. STRATEGIE D'INTERVENTION.....	47
3.6. COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT.....	49
4. HYPOTHESES ET RISQUES	54
5. SUIVI ET EVALUATION	54
5.1 COMPOSANTES DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DU PROGRAMME.....	55
5.2. INDICATEURS.....	55
6.ANNEXES	56
6.1 CADRE LOGIQUE.....	57
6.2. LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES.....	69
6.3. LISTE DES STRUCTURES ET PERSONNES RENCONTREES.....	74
6.4. TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE.....	76

RESUME

De nos jours le développement des zones arides constitue un débat important au niveau du PNUD à travers le Centre pour le Développement des Zones arides, et des pays concernés. C'est dans ces zones que les perturbations engendrées par les sécheresses au niveau des écosystèmes et des systèmes de production agricole prennent les proportions les plus alarmantes. En effet, le phénomène de l'aridité est en train de compromettre la réalisation de la sécurité alimentaire dans ces pays et d'accroître le niveau de pauvreté de leurs populations. Ceci est particulièrement vrai pour le Burkina Faso, pays enclavé et caractérisé par un milieu naturel contraignant, fragile et à risque.

C'est pour relever ce défi que le PNUD a lancé un nouveau Programme intégré de Développement des Zones Arides. Dans cet ordre d'idées, il s'agit pour le Burkina d'élaborer son programme national en s'appuyant sur la philosophie et la démarche proposées par le PNUD.

Le Programme Intégré de Développement des Zones Arides (PIDZA) du Burkina est un programme à long terme (15 à 20 ans) dont l'objectif global est de lutter contre la pauvreté par le développement durable des terres arides débouchant sur une vulnérabilité réduite et une amélioration des conditions de vie des populations concernées. Dans sa phase initiale (période 2003-2005) il devra atteindre quatre résultats :

- Les politiques nationales et les cadres de planification prennent en compte les problèmes des zones sèches et de l'environnement ;
- La vulnérabilité des populations pauvres vis-à-vis des aléas climatiques dans les zones arides est réduite et l'adaptation aux changements climatiques améliorée ;
- Les populations des zones arides bénéficient de systèmes de bonne gouvernance locale pour la gestion des ressources naturelles ;
- Les capacités et la concertation sous-régionales sont renforcées.

La phase initiale du Programme concernera les régions du Nord, du Centre-Nord et du Sahel, en raison de leur aridité élevée, de leur forte vulnérabilité et de leurs faibles indices de développement Humain (IDH) .

A ce stade et sur la base des éléments disponibles, il s'avère difficile d'opérer un choix définitif d'un cadre institutionnel. Toutefois des propositions pour le choix d'un cadre institutionnel adapté ont été faites et sur lesquelles les autorités politiques pourront trancher en temps opportun.

La stratégie d'intervention du Programme sera axée sur l'approche participative, l'approche genre, l'auto-promotion, le partenariat, la contractualisation des actions, la gestion communautaire des ressources, la flexibilité dans la démarche et le renforcement des capacités des populations.

Aussi, pour la mise en œuvre de la phase initiale, une Unité de Coordination composée de trois équipes d'experts sera mise en place.

Le coût global de la phase initiale (période 2003-2005) est estimé à 4501116,0 \$ US, soit 3 375 837 F CFA.

1. CONTEXTE

1.1 Généralités

En 1996 et 1997 furent adoptés respectivement la Convention des Nations-Unies de Lutte contre la désertification et le Plan mondial de lutte contre la Désertification. Malgré l'importante coalition internationale autour de ces deux événements majeurs et la mobilisation de fortes ressources financières extérieures, de lourds et nombreux défis restent à être levés pour le développement durable des zones arides.

Les zones arides, caractérisées par l'extrême vulnérabilité des écosystèmes sont soumises de nos jours à une dégradation importante des ressources naturelles, du fait de la conjugaison des facteurs climatiques et anthropiques. Cette situation a eu pour conséquence directe une réduction des conditions de sécurité alimentaire des populations et partant un accroissement de leur niveau de pauvreté lié à leur forte dépendance de ces ressources. Au fur et à mesure que les ressources naturelles se dégradent, la pauvreté s'amplifie dans ces zones.

On constate cependant que malgré les liens de cause à effet établis entre pauvreté et environnement, les politiques de développement au niveau de différents pays n'intègrent pas suffisamment cette problématique des terres arides dans leurs stratégies de lutte contre la pauvreté. La situation est particulièrement préoccupante dans les pays où la proportion des zones arides est importante, mais où malheureusement les allocations budgétaires affectées à ces zones sont inversement proportionnelles à l'état de dégradation de ces milieux, qui généralement sont affectés par des sécheresses cycliques et de longue durée.

Les caractéristiques physiques du Burkina Faso montrent clairement que le pays est profondément marqué par un milieu naturel contraignant, fragile et à risque. Pays enclavé, le Burkina Faso est caractérisé par un climat continental aux fortes amplitudes thermiques et aux saisons contrastées. Le climat de type soudano-sahélien comporte deux saisons : une saison pluvieuse qui s'étend de mai à septembre et une longue saison sèche de 7 à 8 mois. La pluviométrie se caractérise par de fortes variations annuelles (300 à 1200 mm du Nord au Sud) souvent néfastes pour les récoltes. L'aridité frappe plus de 74% de la superficie totale du pays¹ (dont 1/4 de zones sub-humides sèches et 3/4 de terres arides et semi-arides ; source : Etat de l'Environnement au Burkina Faso, 2002)

Au plan économique, sur la base de la valeur courante de la ligne de pauvreté estimée à 72 690 FCFA en 1998, la proportion de pauvres atteint 45,3%. L'indicateur de développement humain du Burkina Faso est l'un des plus faibles au monde (IDH = 0,311 en 1999 sur la base du Rapport du PNUD sur le développement humain durable en 2001).

De nombreux efforts ont été déployés depuis plusieurs années pour renverser cette tendance qui compromet le développement harmonieux du pays.

¹ Le terme de terres arides est utilisé pour désigner les écosystèmes hyper arides, semi-arides, arides et sub-humides secs. Les zones d'aridité selon la littérature scientifique, sont basées sur le ratio P/ETP où P désigne la pluviométrie moyenne annuelle et ETP la l'évapotranspiration potentielle annuelle moyenne. Ce ratio est appelé indice d'aridité et est utilisé pour classer les zones arides en hyper-arides (ratio inférieur à 0.05), arides (ratios entre 0.05 et 0.2), en semi-arides (ratios entre 0.2 et 0.5) et en sub-humides sèches (ratios entre 0.5 et 0.65)
Source : Subsidiary Body on Technical and Technological Advice, CBD 2001

Malgré tous ces efforts, et la volonté politique de protéger les ressources naturelles et de restaurer le milieu, on constate depuis ces dernières décennies, une évolution régressive des formations naturelles.

La précarité du climat, associée aux facteurs anthropiques, a entraîné de graves conséquences sur le milieu naturel. La végétation offre un panorama de savanes arbustives et arborées, caractéristiques des domaines soudaniens et sahéliens aux conditions pédagogiques et pluviométriques peu favorables. 14% de ces forêts, soit 3,8 millions ha sont actuellement classés. La régression des superficies forestières résulte principalement des défrichements liés à la pratique de l'agriculture itinérante, l'accroissement démographique, les feux de brousse et l'utilisation du bois comme source d'énergie. De 1980 à 1993, les superficies des formations forestières ont régressé de 1,26 millions ha, passant de 15,42 millions ha en 1980 à 15,18 millions ha en 1983, puis à 14,16 millions ha en 1992, soit un taux de régression de 8% durant la période. Si l'on prend la seule problématique du bois/énergie à titre d'exemple, il ressort que les besoins énergétiques sur l'ensemble du pays sont estimés à 5 millions de tonnes de bois entraînant ainsi une destruction de 140 000 ha de forêts par an. Or la ponction dépasse largement la production annuelle de bois qui est estimée en moyenne à 1m³ par ha de végétation naturelle. De plus en plus on observe un spectacle désolant, caractérisé par une forte mortalité, voire la disparition de nombreuses espèces. Aussi, on assiste à la reconquête des écosystèmes par des espèces plus désertiques, résistant mieux à la sécheresse. Les zones de glacis sont également en pleine expansion au détriment des zones forestières et agropastorales.

On assiste également, en particulier dans la partie Nord du Pays à une remobilisation de dunes vives jadis fixées, signes des milieux désertiques, avec pour conséquences directes le comblement des plans d'eau, voire leur assèchement, et une réduction des débits et écoulements des principaux cours d'eau.

Cette situation qui est de plus en plus préoccupante doit être impérativement prise en compte dans les différentes politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté, en particulier dans le cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

En outre des initiatives devraient être développées pour atténuer la vulnérabilité des populations aux sécheresses récurrentes et améliorer leur adaptation aux changements climatiques, en particulier dans les zones arides où les conditions de vie des populations dépendent en grande partie des ressources naturelles.

C'est pour relever les défis en matière de développement des terres arides et de mise en oeuvre de la CCD, que le PNUD à travers le Centre pour le développement des zones arides (ex UNSO) a lancé un nouveau Programme intégré de développement des zones arides, qui traduit du même coup son changement amorcé sur le plan politique. Ce nouveau programme va également de pair avec le changement d'approche opéré au niveau de ce Centre, qui passe de l'approche Projet à l'approche Programme.

L'élaboration du nouveau Programme a été rendue possible grâce aux efforts de concertation menés aussi bien à l'échelle des pays, qu'au niveau des différents acteurs impliqués.

Son objectif est de lutter contre la pauvreté par le développement durable des terres arides débouchant sur une vulnérabilité réduite et une amélioration des conditions de vie.

Ce nouveau Programme qui constitue une opportunité intéressante pour le Burkina, permettra d'approfondir et de mettre en évidence la problématique des terres arides dans tous ses aspects, en particulier les conséquences sur les conditions de vie des populations. En outre les perspectives de développement de ces zones arides seront développées dans le Programme national du Burkina, qui constituera désormais le plateau commun de conjugaison de tous les efforts et stratégies pour le développement des zones arides au Burkina.

1.2 Politiques, Stratégies, Plans, Programmes et Législations en matière d'environnement

Le Burkina Faso a élaboré plusieurs politiques, stratégies, plans, programmes et textes législatifs en vue de mieux gérer son environnement. Les principaux éléments de ces textes juridiques sont ci-dessous résumés.

1.2.1. Les législations environnementales

Les principales législations environnementales (ou ayant un impact sur l'environnement) actuellement adoptées sont : la loi portant réorganisation agraire et foncière, la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, le code minier, le code forestier, la loi sur le contrôle des pesticides, le code de l'environnement et les textes d'orientation sur la décentralisation (TOD). De nouvelles législations sont en élaboration telle que la loi d'orientation sur le pastoralisme. L'application de beaucoup de ces lois reste encore difficile sur le terrain compte-tenu de l'insuffisance de textes d'application, des pesanteurs socio-économiques persistantes et de leur inadéquation. En outre, la mise en œuvre du processus de décentralisation en cours dans le pays va nécessiter la relecture de la plupart de ces lois en vue de mieux définir le rôle des collectivités locales et des populations ainsi que le cadre de leur organisation.

1.2.2. Les cadres d'orientation stratégique (politiques, plans et stratégies)

Pour la promotion de son développement, le Burkina Faso a élaboré plusieurs stratégies, plans et politiques. Les cadres stratégiques, les plus en rapport avec le programme de développement des zones arides (PIDZA) sont les suivants :

- Le plan d'action national pour l'environnement ou Agenda 21 national ;
- La politique forestière nationale ;
- La politique Nationale de population ;
- La stratégie nationale d'éducation environnementale ;
- Le plan national de bonne gouvernance ;
- La lettre de politique du développement humain durable (LPDHD) ;
- La Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD) ;
- La stratégie opérationnelle de croissance durable des secteurs de l'agriculture et de l'élevage ;

- Le plan stratégique opérationnel de croissance durable du secteur de l'agriculture ;
- Le plan d'actions et programme d'investissement du secteur de l'élevage ;
- Le plan stratégique de la recherche agricole (PSRA) ;
- La stratégie nationale de sécurité alimentaire ;
- Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)

Par ailleurs, La stratégie nationale de gestion de la faune et la stratégie nationale de gestion des ressources halieutiques sont en cours d'élaboration.

Au vu de la multitude de cadres planification, le Gouvernement à travers le SP/CONAGESE a amorcé un dialogue avec l'ensemble des acteurs nationaux et a conduit une évaluation des différents cadres en vue de l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) en tant que cadre stratégique fédérateur. Ce cadre fédérateur devra permettre l'intégration et l'harmonisation des différents cadres de planification sectorielle de manière à créer des synergies et des complémentarités au niveau institutionnel et sur le terrain. Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté devra constituer la charpente de cette future stratégie nationale de développement durable. La version ainsi révisée du CSLP définira les modalités de mise en cohérence des mécanismes de coordination (existants ou prévus), les indicateurs de performance et les procédures de suivi/évaluation des politiques.

Compte tenu du rôle important que joue la gestion des ressources naturelles dans la lutte contre la pauvreté, la conception et la mise en oeuvre d'un programme spécifique de développement des zones arides s'imposent.

1.2.3. Les conventions internationales sur la désertification, les changements climatiques et la diversité biologique

Pour la mise en oeuvre des conventions internationales issues du sommet de Rio, le Burkina a élaboré :

- La stratégie de mise en oeuvre de la convention sur les changements climatiques ;
- Le programme d'action National de lutte contre la désertification
- La Stratégie Nationale et Plan d'action en matière de Diversité Biologique.

La nécessité d'une synergie entre ces conventions de Rio a abouti à l'élaboration d'une stratégie de leur mise en oeuvre concertée.

1.3. Aperçu des caractéristiques du secteur de l'environnement

Le Burkina Faso à l'instar des autres pays du Sahel est confronté à un grave problème de dégradation des ressources naturelles dû aux effets conjugués de la sécheresse et de facteurs anthropiques. Les zones les plus vulnérables sont caractérisées par une forte pression agro-démographique où les facteurs climatiques sont des plus aléatoires. Le territoire est à dominance aride et semi-aride avec 5% pour la zone aride, 69% pour la zone semi-aride et 26% pour la zone sub-humide (Source : Etat de l'Environnement au Burkina Faso). Du point de vue de la répartition spatiale de la population, 2% de cette population est localisée dans la zone aride, contre 77% en zone semi-aride et 21% en zone humide. Malheureusement au niveau des zones sub-humides, on note également une forte tendance à l'aridification du fait de la surexploitation de la terre, due à une grande implantation des populations à la recherche d'espaces cultivables.

Il en résulte qu'au Burkina, la plus grande proportion des terres est affectée par la désertification et ses corollaires, ce qui fait de la lutte contre la désertification une priorité sur le plan environnemental.

On assiste de plus à une évolution régressive de ces ressources qui se manifeste par la dégradation de la couverture végétale, la dégradation des sols, des ressources en eau, de l'habitat, de la faune et du cadre de vie.

De la dégradation de la couverture végétale

Les principales causes de dégradation de la couverture végétale sont d'origine climatique et anthropique (augmentation des pressions humaines et animales, inadéquation des méthodes d'exploitation des ressources naturelles, récurrence des feux de brousse).

En effet, les sécheresses récurrentes ont provoqué une forte mortalité des espèces ligneuses en particulier dans la Nord du Pays. Ce phénomène a été confirmé dans l'étude de GANABA (1994), menée dans la zone de la mare d'Oursi (Province de l'Oudalan) et qui a montré une forte mortalité des espèces comme *Grewia bicolor* (65,62%), *Pterocarpus lucens* (60%), *Acacia nilotica* (57,28%), *Acacia senegal* (28,57%), *Acacia raddiana* (4,18%) et *Balanites aegyptiaca* (3,83%). La diversité biologique de ce milieu s'est dégradée au fur et à mesure et a entraîné la disparition progressive de certaines espèces courantes (*Adansonia digitata*, *Pterocarpus lucens*, *Grewia bicolor*, *Acacia nilotica*, *Acacia senegal*, *Bauhinia rufescens*, *Anogeissus leiocarpus*) au profit d'espèces résistantes à la sécheresse (*Acacia raddiana*, *Balanites aegyptiaca*) et d'espèces sahariennes (*Leptadenia pyrotechnica*, *Calotropis procera*, *Caralluma* spp).

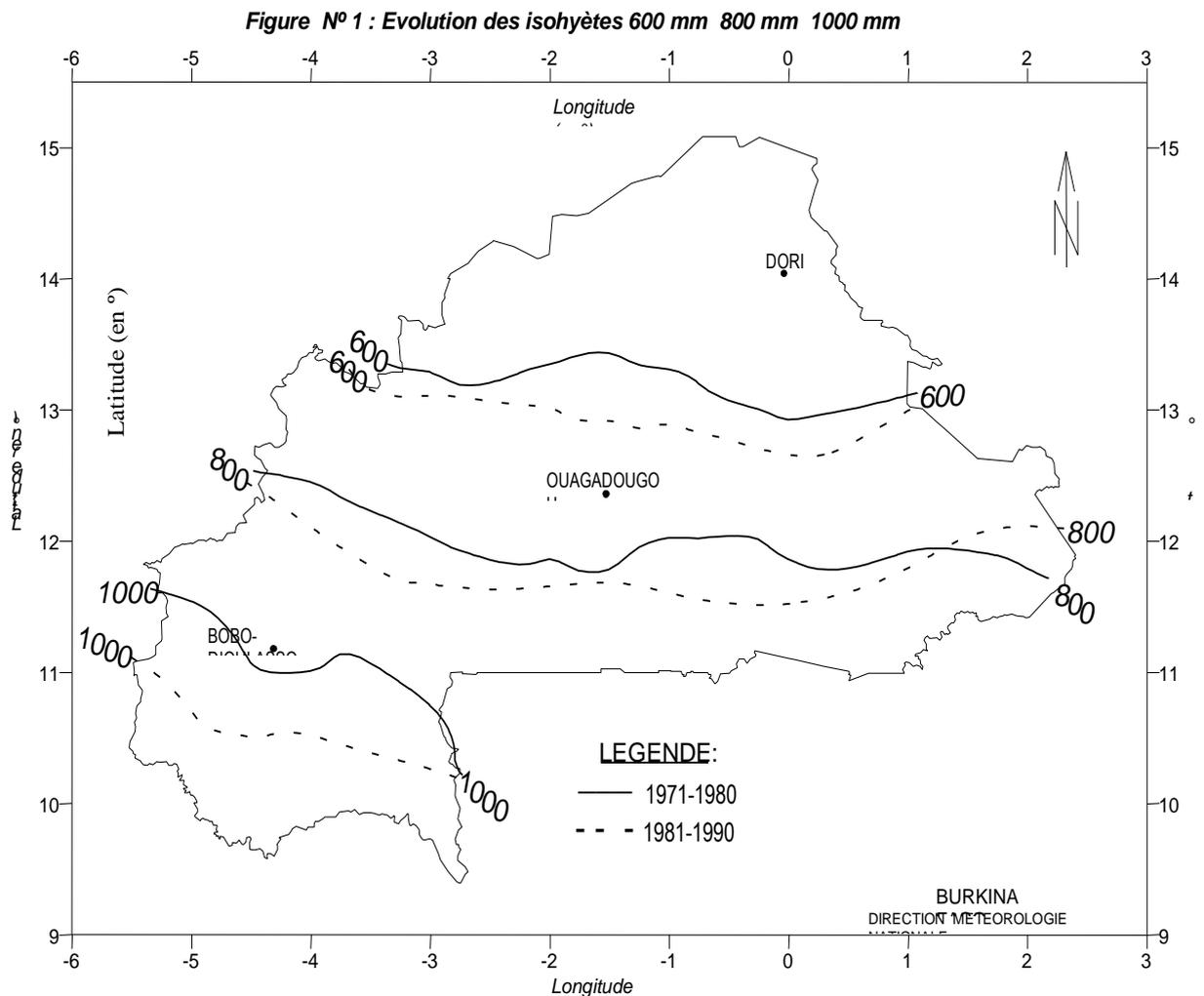
En outre, la mutilation des espèces ligneuses fourragères (*Acacia dudgeoni*, *Balanites aegyptiaca*, *Acacia gourmaensis*, *Acacia seyal*, *Acacia senegal*, *Acacia albida*, et *Pterocarpus lucens*) et combustibles, combinée à des pratiques de feux de brousse non contrôlés a entraîné une forte dégradation des formations végétales, au point où les formations forestières qui représentaient 15,18 millions d'hectares en 1983 ont subi une régression générale de l'ordre de 105 000 ha/an (MEE, 1996).

De la Dégradation des sols

La dégradation des sols, en plus des effets des facteurs climatiques (sécheresse et vents violents, températures extrêmes) résulterait des fortes pressions agricoles sur les terres, combinées à des pratiques extensives de culture et à l'utilisation insuffisante ou inappropriée de fertilisants. On note en effet, que près de 75 000 ha de terres sont défrichés chaque année pour la création de nouveaux champs.

De la dégradation des ressources en eau

Les déficits pluviométriques chroniques observés surtout au Sahel et dans la région soudano-sahélienne ont entraîné une diminution de la hauteur et de la durée des crues, la baisse du niveau des nappes phréatiques, et l'assèchement des plans d'eau. Cette situation a engendré la destruction de la faune et de la flore et une modification des régimes de ruissellement et d'infiltration des eaux de pluies. De plus en plus, on assiste à une migration considérable des isohyètes du Nord au Sud comme l'illustre bien la figure ci-dessous.



Les températures extrêmes enregistrées en particulier dans les régions sahéliennes ($47^{\circ}2$ en moyenne dans la station de Dori pour la période de 1961 à 1997) conjuguées aux effets desséchants de l'Harmattan ont entraîné de graves conséquences sur l'évaporation et l'évapotranspiration.

La dégradation des ressources en eau se traduit également par la diminution de la capacité d'infiltration des sols et de recharge des nappes, une accélération du ruissellement et de l'érosion. Le processus de dégradation des ressources en eau résulte enfin de la pollution des eaux de surface par les déjections humaines et animales et la contamination des ressources en eau par les polluants chimiques utilisés dans les périmètres hydro-agricoles et par les industries.

De la dégradation de l'habitat de la faune

L'habitat de la faune sauvage s'est particulièrement dégradé par suite du recul des formations forestières provoqué, entre autres, par les défrichements agricoles anarchiques. Cette agression contre l'habitat de la faune se combine avec le développement du braconnage, ce qui accroît la vulnérabilité de la faune.

De la dégradation du cadre de vie

L'exode rural et la forte croissance démographique qu'il impulse dans les centres urbains amplifient et accélèrent la dégradation du cadre de vie urbain. La faible maîtrise du processus de planification urbaine s'exprime à travers l'occupation anarchique de l'espace et la déficience des infrastructures de base (assainissement, adduction en eau, infrastructures socio-éducatives et sanitaires, etc.).

Malgré les problèmes environnementaux ci-dessus décrits, il ressort néanmoins que le Burkina Faso dispose d'un potentiel relativement important en ressources naturelles et qui ne demandent qu'à être valorisées. Il s'agit notamment de :

- l'existence d'aires de conservation comprenant des parcs nationaux, des zones cynégétiques et des réserves de la biosphère renfermant une faune riche et variée;
- l'existence d'une végétation naturelle couvrant une superficie non négligeable dont une partie est constituée en forêts classées ;
- la disponibilité d'une faune ichtyologique importante, de plans d'eau favorables à l'aquaculture et de potentialités réelles de développement piscicole. Alors que la pêche a été, pendant longtemps, une activité marginale en raison de la rareté des plans d'eau, on constate aujourd'hui une augmentation importante des captures qui atteignent environ 8.000 t par an ;
- l'importance des terres agricoles estimées à quelque 9.000.000 ha dont 3,5 millions seulement sont exploités ; ce qui laisse une marge théorique de superficie agricole cultivable. De plus, les régions situées à l'Est et au Sud bénéficient de conditions agroclimatiques particulièrement favorables qui rendent possible une réelle diversification des productions ;

- L'existence d'un potentiel relativement important de ressources en eau. En année moyenne, (pour les 40 dernières années) les précipitations (207 milliards de m³ génèrent un écoulement de surface de 8,79 milliards de m³ et une infiltration de 32 milliards de m³. Ces précipitations contribuent à la constitution d'un potentiel en eaux de surface de 10 milliards de m³ et de ressources en eaux souterraines de 113 milliards de m³ qui offrent des opportunités réelles de développement de l'irrigation. Sur une superficie totale de 165.000 ha cultivable en irrigué, le taux de mise en valeur n'est actuellement que de 12% ;
- la présence d'écosystèmes variés et d'un riche patrimoine génétique ainsi que d'un réseau de zones humides couvrant 180.000 ha et constituant des niches écologiques.

Sur la base de ce constat, il est nécessaire, voire indispensable que toutes perspectives de relance économique du pays intègre la problématique des terres arides et partant la dégradation des ressources naturelles, pour valoriser le potentiel naturel encore existant, et récupérer ce qui semble être perdu.

1.4. Problèmes à résoudre

Au Burkina Faso, où les terres arides représentent plus de 74% de la superficie totale de pays, les sécheresses récurrentes liées aux changements climatiques, associées aux facteurs anthropiques, ont entraîné une forte dégradation des ressources naturelles, en particulier du couvert végétal, des ressources en eau, des sols, de la faune et de son habitat, ainsi que du cadre de vie des populations.

La dégradation du couvert végétal est perceptible surtout dans les zones soudaniennes et sahéliennes où les savanes et les steppes sahéliennes constituent toutes des formations secondaires du fait de la surexploitation des ressources.

Dans le domaine soudanien à dominance agricole, on enregistre de fortes menaces entraînant la disparition de certaines espèces végétales du fait des défrichements et des feux de brousse. Dans le seul bassin versant du Nakambè par exemple, plus de 72% des formations naturelles ont régressé entre 1958 et 1999 (Source : Etat de l'Environnement au Burkina Faso). En outre l'utilisation du bois comme principale source d'énergie, a entraîné une surexploitation de certaines espèces comme *Vitellaria Paradoxa subsp parkii*, *Prosopis africana*, *Burkea africana*, et *Detarium microcarpum*.

En zone sahélienne par contre, de nombreux peuplements ont connu de très fortes mortalités (10%) du fait de la sécheresse. Il s'agit de : *Acacia raddiana*, *Pterocarpus lucens*, *Dalbergia melanoxylon*, *Balanites aegyptiaca*, et *Adansonia digitata*. En outre, les populations de la grande partie d'espèces d'Acacia à utilité fourragère sont devenues vulnérables du fait des émondages réguliers et des difficultés de régénération dues aux changements climatiques.

Les zones arides constituent également des habitats pour d'importantes populations fauniques terrestres et aquatiques. Elles renferment une biodiversité de grande importance pour les populations qui y vivent. En effet, les terres arides contiennent un potentiel élevé d'espèces adaptées à la sécheresse (*Acaccia raddiana*, *calotropis procéra*, *Leptadenia pyrotechnica*), des systèmes pastoraux viables et un potentiel d'éco-tourisme important. Ce potentiel malheureusement se trouve menacé, et on assiste à une évolution régressive de la diversité biologique. Le tableau ci-dessous donne la situation des espèces disparues, menacées et vulnérables au Burkina.

Tableau N° 1 : Espèces disparues, menacées et vulnérables

Catégorie	Disparues	En voie de disparition	Menacées	vulnérables
Mammifères	Oryx		Panthère Guépard Eléphant	Damalisque Gazelle rufifron Gazelle dorcas Lycaon
Oiseaux		Autruche		
Reptiles			Crocodile Python	
Poissons				Anguille
Flore ligneuse		Celtis integrifolia	<i>Acacia senegal</i> <i>Dalbergia melanoxylon</i> <i>Pterocarpus lucens</i> <i>Vitex doniana</i> <i>Ximenia americana</i>	<i>Adansonia digitata</i> <i>Bombax costatum</i> <i>Ceiba pentadra</i> <i>Anogeisus leiocarpus</i> <i>Khaya senegalensis</i> <i>Prosopis africana</i> <i>Vitellaria paradoxa</i>

Source: M.E.E. 1999 Monographie Nationale sur la Diversité biologique du Burkina

Malheureusement, le rythme actuel d'exploitation des ressources et le faible niveau de leur reconstitution, associés à la précarité du climat, ont contribué à accélérer ce processus et à élever du même coup le niveau de pauvreté des populations. En effet, il ressort que la plus grande proportion de la population pauvre vit en milieu rural où elle exerce une forte pression sur les ressources naturelles qui constituent leur principale source de survie. Cela signifie en clair, qu'à moins d'accroître la productivité actuelle des terres et les revenus de ces populations, l'avenir de ces populations peut être compromis.

Malgré donc les liens de cause à effet établis entre Environnement et Pauvreté, on constate cependant que les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté n'intègrent pas suffisamment la dimension environnementale dans leur processus de planification.

Ce déphasage entre les principales causes de la pauvreté en milieu rural et les efforts de planification du processus de mise en œuvre des trois (3) conventions de la génération de Rio (CCD, CCCC, CDB) ont imposé des réflexions au niveau national pour une relecture du Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté (CSLP) en lui conférant l'attribut de Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) intégrant toutes les dimensions environnementales liées à la pauvreté et vice versa.

Indépendamment des contraintes biophysiques et climatiques des zones arides, il y a également toute une gamme de contraintes d'ordre social, économique institutionnel et législatif qui entravent le développement de ces zones. Parmi les contraintes les plus importantes on peut retenir les disparités entre la nécessité de responsabiliser au mieux les populations dans la gestion de leurs ressources naturelles et les dispositions législatives et institutionnelles qui limitent considérablement le contrôle et la gestion de ces ressources par les populations locales. Le processus de décentralisation en cours devrait s'opérer avec un transfert réel des pouvoirs, savoirs et avoirs aux populations et une plus grande autonomie d'actions et de prise de décisions dans la gestions des ressources naturelles. C'est pourquoi, la faible capacité et le pouvoir limité des institutions au niveau local pour promouvoir une gestion adéquate des ressources reste un des défis majeurs à relever.

Aussi, un quart de siècle après l'adoption du plan d'action mondial de lutte contre la désertification (1977) et plus récemment, malgré l'entrée en vigueur de la Convention des Nations-Unies de lutte contre la Désertification (1996), les défis qui se posent au développement des zones arides restent toujours immenses. Bien que d'importantes ressources extérieures aient été affectées à cette fin, la majeure partie de cette aide au développement a servi à l'assistance d'urgence ou humanitaire rendue nécessaire par les sécheresses récurrentes et autres aléas environnementaux.

Contrairement à l'image longtemps véhiculée selon laquelle les zones arides constituent des zones aux potentiels limités en termes de contribution aux économies nationales, aujourd'hui nombreux sont les résultats d'études qui démontrent que les investissements opérés dans les zones dites « à faible potentiel » ont un impact très grand sur la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations. Cela suppose qu'au préalable, de nouvelles formes de gestion des ressources soient reconsidérées, que les capacités opérationnelles des populations soient renforcées, que des mécanismes de prévention et d'atténuation des effets de la sécheresse soient renforcés, et que la volonté politique soit affichée en intégrant davantage la problématique des terres arides dans les stratégies et politiques nationales de développement, et en adaptant les textes législatifs institutionnels à une auto-gestion durable des ressources par les populations locales.

Au regard de ce qui précède, il ressort des problèmes importants à résoudre tels que, la non prise en compte de manière suffisante de la dimension environnementale dans le CSLP, la faiblesse des systèmes d'informations permettant de suivre les effets de la sécheresse, et l'incapacité des populations des zones arides à assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles et à améliorer elles-mêmes leurs conditions de vie.

Ainsi les principales préoccupations au niveau du nouveau programme de développement des zones arides seront :

- D'apporter un appui à la relecture du CSLP pour mieux intégrer la problématique des terres arides et de l'environnement dans les priorités nationales ;
- De renforcer les systèmes d'informations climatiques et environnementales et d'observations systématiques pour le suivi, la prévention et l'atténuation des effets de la sécheresse et de la désertification ;
- De contribuer à la réduction de la vulnérabilité des populations à travers la mise en œuvre d'actions concrètes de lutte contre la désertification, et ayant un impact sur la Diversité biologique, les changements climatiques et l'accroissement des revenus ;
- De promouvoir la bonne gouvernance locale dans la gestion des ressources naturelles à travers un appui institutionnel aux communautés de base (CVGT, CIVGT communes rurales), et un renforcement de leurs capacités opérationnelles sur le plan technique, méthodologique et financier.
- De renforcer la concertation sous régionale à travers une gestion concertée des ressources transfrontalières et un échange d'expériences entre les pays.

1.5. Interventions en cours

En rapport avec ce Programme un certain nombre d'interventions actuellement en cours méritent d'être signalées.

A cet effet le CONAGESE a fait réaliser en avril 2002 une étude sur la revue des projets et programmes actuellement en cours dans le cadre de la mise en œuvre du PAN/LCD. Cette étude a permis de connaître l'état de mise en œuvre des sept domaines prioritaires du PAN/LCD.

Les résultats qui en sont issus ont permis d'établir que 54 projets et programmes, non compris ceux des ONG, ont été identifiés comme étant en rapport avec le PAN/LCD.

Parmi ces projets :

- 6 projets dits « à teneur LCD » ont chacun un lien avec 6 des 7 domaines prioritaires du PAN/LCD ;
- 27 ont chacun un lien avec 2 à 5 des 7 domaines prioritaires du PAN/LCD ;
- 21 projets dits « à faible teneur LCD » n'ont de lien qu'avec un seul des 7 domaines prioritaires du PAN/LCD ;
- Chacune des 45 provinces bénéficie d'au moins de deux des six projets « à teneur LCD » ;
- On compte par ailleurs au moins 13 des 21 projets « à faible teneur LCD » dans chaque province.

Parmi les bailleurs de fonds on trouve entre autres :

- au plan bilatéral : l'Allemagne, la France, la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas, l'Autriche, le Canada, la Suisse, la Norvège ;
- au plan multilatéral : l'AID, la BAD, la BOAD, la BID, le PNUD, l'Union Européenne, le FIDA.

Il convient de noter qu'un certain nombre de programmes nationaux sont actuellement en cours (ou en cours de démarrage) pour soutenir ces programmes d'actions du PANE, tels que le Programme Sahel Burkinabè (PSB), le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT), le Programme d'Aménagement des forêts naturelles (PAFN), le programme d'appui à la gestion des écosystèmes naturels (PAGEN), le Programme de conservation des eaux et des sols et d'Agroforesterie (CES/AGF), le Projet National de Développement des Services Agricoles, le projet de développement de l'élevage du Soum (PDES/Soum), etc .. De nombreux autres programmes sont en formulation ou en négociation de financement au niveau des différents ministères (Programme cadre de protection contre l'érosion hydrique et de lutte contre l'ensablement du bassin du fleuve Niger, programme de lutte contre la dégradation des sols au Burkina Faso sous financement Japonais, le programme de récupération de terres dégradées dans le Nord du Burkina sous financement BOAD, le Programme d'Investissement Communautaire en Fertilité Agricole, sous financement BAD/FIDA/KfW), le Programme de gestion intégrée des écosystèmes des bas-fonds et des plaines du Sahel financé par le FEM/Banque Mondiale.

2. DESCRIPTION DU PROGRAMME

2.1. Justification du Programme

La nature des problèmes à résoudre nécessite l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme à long terme (15 à 20 ans). Il s'agira au cours de programme de lutter contre la pauvreté par le développement durable des terres arides débouchant sur une vulnérabilité réduite et une amélioration des conditions de vie des populations.

Plusieurs facteurs déterminants concourent à la justification à long terme de ce programme dont les principaux sont les suivants:

- 1- L'existence de liens bien établis entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement au Burkina Faso ; ces liens ont été largement reconnus dans les forums nationaux et internationaux qui se sont penchés sur les problèmes de développement , et le PAN/LCD le souligne bien .
- 2- Les zones arides n'ont pas été suffisamment prises en compte dans la mise en œuvre des grands projets et programmes de développement ; en particulier les régions du Nord, du Centre-Nord et du Sahel sont marginalisées, en matière de services fournis (santé, éducation et eau potable), infrastructures et allocations budgétaires.
- 3- Les zones arides renferment une biodiversité de grande importance ;ces zones contiennent des espèces qui résistent à la sécheresse et d'autres capables de se développer rapidement et de fournir des semences en un laps de temps assez court.
- 4- Les zones arides sont soumises à de lourdes contraintes qui entravent actuellement leur développement ;ces contraintes sont à la fois d'ordre biophysique, social , économique et institutionnel.
- 5- Le potentiel de développement dans ces zones est important et encore mal connu ;il est démontré à travers de nombreuses études que les investissements opérés dans les zones dite « à faible potentiel » ont un impact très grand sur la lutte contre la pauvreté.

La mise en œuvre du futur Programme contribuera à améliorer les conditions de vie des populations à travers des actions concrètes de réduction de la vulnérabilité et de lutte contre la désertification.

2.2. Description de la phase initiale (2003-2005)

Compte tenu de la complexité des problèmes sus-mentionnés, le programme s'exécutera en plusieurs phases (3 à 4) permettant de consolider les acquis et de couvrir les zones arides et semi-arides qui représentent 74 % de la superficie du Pays.

La phase initiale d'une durée de trois ans (2003-2005), va s'intéresser aux régions du Nord (provinces du Yatenga, du Zoundoma, du Lorum et du Passoré) du Centre Nord (Provinces du Bam, du Sanmatenga, et du Namentenga) et du Sahel (provinces du Séno, du Yagha, de l'Oudalan et du Soum).

L'appui du Centre du PNUD pour le développement des terres arides s'inscrit dans l'orientation globale du Plan Cadre des Agences des Nations Unies (UNDAF) qui accorde une grande importance (i) à la gouvernance locale dans toutes ses dimensions pour contribuer à relever le niveau de vie des populations pauvres, (ii) à la cohérence et à l'harmonisation des politiques et (iii) à la problématique de la vulnérabilité.

Les principaux axes d'orientation du deuxième cadre de coopération du PNUD avec le Burkina Faso pour la période 2001-2005 sont :

- La gouvernance démocratique qui comprend le renforcement de la démocratie et les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- La gouvernance économique centrée sur le renforcement de la gouvernance économique, la lutte contre le Sida et le développement humain durable;
- Le développement local et l'environnement axé sur le développement local, la micro-finance et l'environnement.

2.3. Description des résultats

Le Programme du Burkina Faso comprend quatre (4) résultats principaux qui sont:

- 1) Les politiques nationales et les cadres de planification prennent en compte les problèmes des zones sèches et de l'environnement.
- 2) La vulnérabilité des populations pauvres vis-à-vis des aléas climatiques dans les zones arides est réduite et l'adaptation aux changements climatiques améliorée.
- 3) Les populations des zones arides bénéficient de systèmes de bonne gouvernance locale pour la gestion des ressources naturelles.
- 4) Les capacités et la concertation sous régionales sont renforcées.

2.3.1 Les politiques nationales et les cadres de planification prennent en compte les problèmes des zones sèches et de l'environnement.

La lutte contre la pauvreté est de nos jours la finalité la plus largement reconnue de l'aide au développement. Malheureusement, le constat est que malgré les liens de cause à effet établis entre pauvreté et environnement, il est de plus en plus évident que bon nombre de stratégies de lutte contre la pauvreté élaborées par les pays ne prennent suffisamment en compte la problématique des terres arides même dans le cadre plus large de gestion des ressources naturelles et des questions environnementales. Ceci est d'autant plus contradictoire et préoccupant quand on sait qu'au Burkina Faso plus de 94%² des pauvres vivent en milieu rural où les ressources naturelles constituent la principale source de survie. On constate également que malgré l'importance des ressources investies dans le monde rural, on enregistre des résultats mitigés en matière de développement de ces zones rurales et de réduction de la pauvreté.

² cf. Profil de la Pauvreté au Burkina, 2000

Cette situation amène à repenser la politique de développement de façon à la rendre compatible avec la préservation de l'environnement. C'est dans ce sens que mandat a été donné au CONAGESE, de formuler avec l'appui de l'OCDE et du Conseil de la Terre, des lignes directrices pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). Le processus d'élaboration de cette stratégie amorcée en 2000 a abouti à:

- Une analyse critique des divers programmes en cours d'élaboration ou en exécution au Burkina.
- Des propositions de code de conduite pour les différents partenaires (Gouvernement, Société civile et Bailleurs de Fonds).
- L'identification du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) comme la charpente de la future SNDD.
- La proposition d'une relecture du Cadre Spécifique de lutte contre la Pauvreté pour lui conférer l'attribut de Stratégie Nationale de Développement Durable.

Cette relecture du CSLP devra s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté en prenant en compte le lien entre environnement et pauvreté dans le sens où l'environnement peut être cause de pauvreté d'une part, et /ou peut contribuer à la réduction de la pauvreté d'autre part.

En outre, le processus de décentralisation en cours au Burkina de même que le PAN/LCD adopté en 2000 mettent en avant le concept de programme de développement local en tant qu'outil de planification à l'échelle locale et ce, dans un cadre participatif dynamique. Cependant, la mise en œuvre de ce concept est confrontée à deux (2) problèmes principaux :

- i. La diversité des modes de compréhension du Développement Local.
- ii. Les divergences liées à la diversité des approches méthodologiques sur le terrain.

A cet effet, un atelier tenu en Avril 2000 à Tenkodogo sur la confrontation des différentes méthodologies de développement participatif a recommandé la mise au point d'une approche consensuelle de Développement local.

Une bonne gestion de l'environnement va de pair avec le développement des compétences indispensables à la conception, à la planification et au suivi-évaluation des ressources.

Aussi, pour la mise en œuvre du nouveau Programme de développement des zones arides, l'intégration de la problématique des terres arides et de l'environnement dans les cadres nationaux de politique et de planification se fera à travers trois (3) principaux axes à savoir :

- 1) L'appui à la relecture du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté pour une meilleure prise en compte de la dimension environnementale et de la problématique des zones arides.
- 2) L'harmonisation des approches de développement au niveau local.
- 3) Le renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour soutenir les initiatives de synergie des trois (3) conventions en cours et leur intégration aux stratégies de développement.

2.3.2. La vulnérabilité des populations pauvres vis-à-vis des aléas climatiques dans les zones arides est réduite et l'adaptation aux changements climatiques améliorée.

Dans le cadre de la stratégie nationale de mise en œuvre de la convention sur les changements climatiques, des études de vulnérabilité/adaptation aux changements climatiques ont été menées dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des ressources en eau.

Ces secteurs sont en effet des domaines à haut risque du point de vue environnemental, économique et socioculturel en cas de perturbations liées au phénomène de changements climatiques.

Sur la base de ces études et en prenant en compte les préoccupations des populations et autres acteurs de développement, deux (2) composantes essentielles seront développées pour l'atteinte de ce résultat.

Il s'agit :

- De la réduction de la vulnérabilité à travers la mise en œuvre d'actions de lutte contre la désertification et ayant un impact sur la diversité biologique et l'atténuation des effets des changements climatiques ;
- Du renforcement des systèmes d'informations climatiques et environnementales et d'observations systématiques pour le suivi, la prévention et l'atténuation des effets de la sécheresse et de désertification.

Composante A)

Réduction de la vulnérabilité a travers la mise en œuvre d'actions de lutte contre la désertification et ayant un impact sur la diversité biologique et l'atténuation des effets des changements climatiques

A l'instar des autres pays du Sahel, la désertification constitue l'un des problèmes majeurs de l'environnement au Burkina Faso. En effet la forte pression des populations sur les ressources naturelles pour la satisfaction de leurs besoins primaires (eau, nourriture, énergie, artisanat, revenus monétaires) combinée aux sécheresses cycliques et récurrentes, a entraîné une forte dégradation de ces ressources aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif, avec pour conséquence directe une rupture de l'équilibre des différents écosystèmes. Au fur et à mesure que les ressources s'amenuisent, le niveau de pauvreté augmente et les populations deviennent de plus en plus vulnérables.

C'est fort de ce constat que la nécessité d'intégrer la problématique de la gestion durable des ressources naturelles dans le processus national de planification du développement s'est progressivement imposée dans le sens où non seulement elle apportera une contribution à l'essor de développement collectif, mais aussi favorisera le développement d'autres secteurs prioritaires de l'économie tels l'agriculture et l'élevage en proie à des difficultés structurelles et conjoncturelles. La situation est d'autant plus préoccupante que 94% des pauvres vivent en milieu rural et n'ont pour seule alternative de survie que l'exploitation des ressources naturelles (eau, végétation, sol).

Malheureusement, le constat de nos jours est que le rythme d'exploitation de ces ressources est inversement proportionnel aux capacités de reconstitution de ces ressources du fait des changements climatiques, de la démographie galopante et du développement du cheptel.

De nouveaux modes de gestion et d'exploitation de ces ressources devraient être considérés et valorisés pour tenir compte de ces changements, en vue de réduire la vulnérabilité des populations et améliorer leur adaptation aux effets de la sécheresse et de la désertification.

C'est dans ce sens que les autorités du Burkina Faso, en plus d'efforts déjà déployés sur le plan politique, institutionnel, et législatif pour une gestion durable des ressources naturelles, ont ratifié les trois conventions de la génération de Rio et élaboré des stratégies et un plan d'action spécifiques pour leur mise en œuvre.

Aussi pour une mise en œuvre efficiente de ces trois conventions, et au vu des points de convergence et de complémentarité qui les lient (en terme d'actions et de public-cible), le Burkina, a élaboré une stratégie commune de mise en œuvre de ces conventions, du fait que la désertification, les changements climatiques, la diversité biologique et leur conséquence directe sur le milieu naturel et le cadre de vie des populations sont interdépendants, et à ce titre ne sauraient être dissociés sur le plan environnemental.

Une telle démarche devrait donc permettre de :

- Lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse et de la désertification ;
- Stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre (GES) à un niveau qui empêche la perturbation du système climatique ;
- Conserver la diversité biologique, utiliser les ressources biologiques de manière durable et garantir une exploitation équitable des bénéfices issus de cette conservation .

Enfin, cette stratégie commune de mise en œuvre des conventions présente l'avantage de passer le cap de simples discours d'intention à la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain.

Compte tenu de la pertinence de cette stratégie, et des avantages comparatifs liés à la réduction de la vulnérabilité des populations et l'amélioration de leur adaptation aux changements climatiques, le nouveau programme pour le développement des zones arides apportera un appui dans la mise en œuvre du plan d'action commun aux trois conventions, en particulier dans deux (2) domaines jugés prioritaires. Il s'agit de :

- L'amélioration de la productivité des terres, et la gestion intégrée et durable des ressources naturelles.
- La promotion des sources d'énergies renouvelables et d'énergies non polluantes

Un troisième domaine d'intervention du nouveau programme portera sur la mise en œuvre d'actions sous-régionales, en particulier l'aménagement et la protection des ressources naturelles des bassins versants transfrontaliers aux trois pays également bénéficiaires du Programme Régional (Mali, Burkina, Niger).

L'amélioration de la productivité des terres et la gestion intégrée et durable des ressources naturelles permettront d'accroître le potentiel de production des sols et partant l'augmentation des productions agro-sylvo-pastorales et des rendements. En effet, les actions de restauration de terres dégradées et de conservation des eaux et des sols, de reforestation, d'intensification agricole et de diversification de la production, d'aménagements de zones pastorales, de développement de l'hydraulique villageoise, d'introduction ou de réintroduction d'espèces végétales performantes et adaptées (forestières, fourragères ou agricoles), et enfin la valorisation des normes et connaissances locales en matière de gestion des ressources naturelles, contribueront certainement à améliorer les conditions de sécurité alimentaire des populations et leur revenus, tout en protégeant les ressources naturelles, mais aussi à réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques.

La promotion des sources d'énergies renouvelables et moins polluantes telle l'énergie solaire et éolienne, combinée aux actions sus citées contribuera à réduire la pression des populations sur les formations forestières pour lesquelles le bois constitue la principale source d'énergie. Cette situation va certainement maintenir le niveau d'émissions des gaz à effet de serre à son bilan jusque là négatif³

Enfin, la mise en œuvre concertée d'actions régionales, en particulier l'aménagement et la gestion de ressources naturelles du bassin du Fleuve Niger, contigu aux trois pays d'intervention du Programme⁴, contribuera à protéger les ressources en eau du fleuve et protéger la diversité biologique des écosystèmes du bassin versant.

En effet, l'analyse de la situation environnementale des quatre (4) bassins nationaux du Burkina⁵ a montré que le bassin du fleuve Niger était le bassin le moins nanti sur le plan économique et le plus défavorisé sur le plan climatique. Situé dans la partie septentrionale (Sahel Burkinabè) et orientale du Burkina, le bassin du fleuve Niger est dominé par la prédominance de sécheresses successives, les déficits pluviométriques, les vents violents, les températures extrêmes, et les chutes violentes de pluie, qui font du bassin du Niger, le bassin où les phénomènes d'érosion éolienne et hydrique sont les plus ressentis au Burkina.

De façon globale, il ressort que toutes les zones humides du bassin sont vulnérables⁶ et nécessitent une protection. Mais la situation est particulièrement alarmante au niveau des principaux cours d'eau du bassin et des mares naturelles.

En effet le coefficient de vulnérabilité affecté à chaque zone humide du bassin montre bien que l'ensemble des cours d'eau principaux se trouve au moins dans la classe 3, représentant les zones humides vulnérables nécessitant une protection. On note une situation extrême cependant pour le Béli (classe 4) jugée très vulnérable nécessitant une protection rapide et une protection intégrale de certaines parties.

3 Au niveau du Burkina, les quantités des Gaz à effet de serre émises sont encore inférieures à celles absorbées par puits naturels de carbone, ce qui fait dire que le bilan est négatif

4 Il s'agit du Mali, du Niger et du Burkina Faso.

5 Etat des Lieux (Programme GIRE) 2001

6

- 1 : zone humide peu vulnérable qui ne nécessite aucune protection
- 2 : zone humide peu vulnérable pour l'instant mais qui nécessite un suivi de l'évolution de son état
- 3 : zone humide vulnérable qui nécessite une protection
- 4 : zone humide très vulnérable qui nécessite une protection rapide et une restauration de certaines parties
- 5 : zone humide extrêmement vulnérable qui demande une protection immédiate et drastique ainsi qu'une restauration

Les autorités administratives des trois pays sus-cités ont déjà acquis une expérience de collaboration et de concertation. En effet, Il convient de rappeler qu'avec l'appui de la coopération japonaise, l'Autorité du Bassin du Niger a mis en œuvre un Projet transfrontalier entre ces trois (3) pays intitulé « Projet JALDA ». En outre, l'Autorité du Bassin du fleuve Niger (ABN) en collaboration avec la FAO a élaboré un projet transfrontalier entre ces trois pays, intitulé « Programme cadre de Protection contre l'érosion hydrique et de lutte contre l'ensablement du bassin du fleuve Niger ». Ce programme a été soumis au financement de la BAD.

Une synergie d'actions entre le nouveau programme de développement des zones arides et l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) pourrait être envisagée en vue d'un aménagement et d'une gestion intégrée des ressources naturelles du bassin du fleuve.

Au niveau du Burkina les actions porteront essentiellement sur l'aménagement des berges des cours d'eau dans la région Sahélienne, principaux affluents du fleuve Niger. Il s'agit du Beli, du Gorouol, du Dargol, du Goudebo dans la partie septentrionale, et de la Sirba, du Bonsoaga, du Dyamangou, de la Tapoa dans la partie Orientale.

Composante B)

Renforcement des systèmes d'informations climatiques et environnementales pour le suivi, la prévention et l'atténuation des effets de la sécheresse et de désertification.

Cette composante vise à renforcer les capacités opérationnelles des populations et autres acteurs du développement à réduire efficacement et de façon durable les effets de la sécheresse et de la désertification plutôt que de gérer ponctuellement et à court terme les crises conjoncturelles. Cela n'est réellement possible que si ces différents acteurs ont accès à des mécanismes de prévention et d'atténuation des crises qui, de plus en plus seront fréquentes et avec des conséquences plus désastreuses sur les populations, du fait des changements climatiques.

En plus donc des actions directes de terrain pour l'amélioration des productions agro-sylvo-pastorales et la gestion intégrée et durable des ressources naturelles, l'accent sera mis sur le renforcement des systèmes d'informations climatiques et environnementales, d'observations systématiques et d'alerte précoce.

L'appui à la mise en place et au fonctionnement de ces systèmes d'informations se fera aussi bien à l'échelle nationale que décentralisée.

Au niveau national, il s'agira d'apporter un appui au Programme National de Gestion de l'Information (PNGIM) pour la mise en œuvre du système National d'Information et de Suivi-Evaluation de l'Environnement (SNISEE). Cet appui qui devra renforcer les réflexions déjà amorcées au niveau du PNGIM et qui ont concerné la définition des indicateurs de suivi, les modes d'appréciations et les fréquences de suivi de ces indicateurs, portera essentiellement sur la collecte, le traitement et l'analyse des données collectées, la mise à jour régulière des bases de données (sur la dynamique de la végétation, des sols, des eaux et l'application des données climatiques dans le suivi diversité biologique et l'atténuation des effets des changements climatiques), le suivi de la dynamique environnementale et enfin l'élaboration de référentiels techniques pour le suivi des effets et des impacts des différentes interventions sur l'environnement. La mise en œuvre de cette opération se fera de façon concertée avec le PNGT.

Des actions concertées seront également développées en matière de système d'informations entre le nouveau programme et d'autres programmes intervenant dans le même domaine, en particulier le Plan d'Action sur les Systèmes d'Information sur la Sécurité Alimentaire (PA-SISA)⁷ en matière de suivi de la vulnérabilité ou système d'alerte précoce (SAP).

En ce qui concerne le niveau décentralisé, et particulièrement dans les zones d'interventions du Programme (Régions du Nord, du Centre Nord et du Sahel), une étude sur la situation de référence de la vulnérabilité des populations sera réalisée. Cette étude devra permettre de mieux cerner les différentes facettes de cette problématique et son impact sur les conditions de vie des populations et du milieu naturel, de dégager les actions prioritaires à mettre en œuvre, de déterminer les Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) de cette vulnérabilité, et d'élaborer un système de suivi décentralisé de la vulnérabilité. La mise en œuvre et le fonctionnement de ce système, permettra d'évaluer régulièrement l'impact des différentes interventions du Programme sur l'atténuation des effets de la sécheresse et de la désertification.

Aussi, en collaboration avec la Direction Nationale de la Météorologie, le Programme mettra en place un système d'information décentralisé sur l'utilisation de prévisions climatiques en vue de l'amélioration des productions agro-sylvo-pastorales fortement dépendantes de la pluviométrie, et de la réduction de la vulnérabilité de ces systèmes de production aux changements climatiques.

L'accent sera également mis sur la valorisation des connaissances et pratiques locales en matière de prévisions climatiques et les initiatives endogènes développées pour l'atténuation des effets de la sécheresse et de la désertification. Les résultats de cette Recherche- Développement seront capitalisés et présentés au cours d'ateliers régionaux et nationaux organisés à cet effet.

Enfin le Programme apportera un appui au renforcement des capacités opérationnelles des populations, à travers des formations et voyages d'étude en vue d'un échange sur les expériences réussies en matière de prévention et d'atténuation des risques liés aux changements climatiques.

2.3.3. Les populations des zones arides bénéficient d'une bonne gouvernance locale pour la gestion des ressources naturelles.

Trois (3) composantes seront mises en œuvre pour atteindre ce résultat.
Il s'agit :

- 1) du développement institutionnel,
- 2) du renforcement des capacités et des maîtrises d'ouvrage locales
- 3) de l'appui aux économies locales.

⁷ Le PA-SISA est présentement en cours d'élaboration par le Ministère de l'Agriculture avec l'appui technique de la FAO

Composante A)

Développement institutionnel et planification de la gestion de l'environnement

Les actions et activités suivantes seront entreprises au niveau de cette composante :

- faciliter la promotion d'institutions formelles (CVGT et CIVGT) et informelles ayant des rôles reconnus et acceptés et capables de définir, négocier, mettre en œuvre des initiatives cohérentes et s'auto évaluer. Une collaboration à ce niveau sera entretenue avec le PNGT.
- apporter un appui aux organes des instances locales et supra-locales pour qu'ils soient capables de définir des plans équitables de développement des espaces communs. Cet appui concerne l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT) des Régions du Nord et du Centre Nord. Il convient de noter que la Région du Sahel dispose déjà de son SRAT (2001).
- faciliter la création et/ou la consolidation d'institutions d'appui locales comme les Organisations non Gouvernementales (ONG), les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) et les Groupements d'intérêt Professionnel (GIP), capables de compléter les capacités de gestion des structures locales et collectivités territoriales, surtout par rapport aux aspects techniques de la gestion des ressources productives. Un appui multiforme et ciblé pourra être apporté à cet effet aux structures de la société civile de la zone.
- promouvoir et/ou consolider des structures de concertation entre les acteurs locaux en matière de prévention, gestion et d'intermédiation des conflits fonciers; une collaboration étroite sera recherchée avec la cellule foncière du PNGT2 qui appuie le dialogue foncier au sein des commissions foncières de certaines CVGT-test. Ces opérations pilotes foncières pourront être élargies aux CVGT et CIVGT de la zone d'intervention.
- favoriser l'établissement de normes, c'est-à-dire de l'ensemble de règlements formels, conventions, codes de conduite et règles d'application ; il s'agira ici de favoriser, à tous les niveaux, la définition, l'introduction et la formalisation (voire l'*institutionnalisation*) de pratiques, d'arrangements, de mécanismes de planification participatifs, de mécanismes de concertation et de mise en réseau, de prise de décision comme aussi de mécanismes transparents de reddition des comptes (à la fois de manière horizontale et verticale comme aussi ascendante et descendante) et des procédures d'auto évaluation. Des appuis seront ainsi apportés aux formes de cogestion des ressources naturelles entre les organes locaux des communautés locales et les représentants de l'Etat ou de l'échelon supérieur comme c'est le cas avec l'AGEREF⁸ dans la province de la Comoé dans le cadre du projet GEPRENAF⁹. Le Programme pourra également appuyer la révision et/ou l'adaptation des textes législatifs et réglementaires en matière de gestion des ressources naturelles.

8 AGEREF : Association pour la Gestion des ressources Naturelles et de la Faune

9 GEPRENAF : gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune

Composante B)

Renforcement des capacités locales

En appuyant la bonne gouvernance locale, le PIDZA/Burkina visera à rendre les acteurs institutionnels locaux capables d'assumer leurs responsabilités et de jouer pleinement leurs rôles respectifs dans un contexte social et politique qui souligne la décentralisation, la responsabilisation locale et la participation. En effet tout transfert de pouvoirs et de ressources aux organes locaux décentralisés doit, en effet, être accompagné par un effort considérable de renforcement des capacités techniques et de gestion. Dans le cadre de la bonne gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, le renforcement de capacités devra se traduire par un ensemble d'initiatives d'information, de sensibilisation et de formation de l'ensemble des acteurs institutionnels concernés, à savoir les membres des collectivités territoriales des zones d'intervention, les représentants des organisations paysannes de base, les responsables des services techniques étatiques déconcentrés ainsi que les ONG locales, les Groupements d'Intérêt Economiques locaux (GIE) et les Groupements d'intérêt professionnel (GIP). Selon le niveau de responsabilité, des thèmes variés et adaptés seront ainsi proposés comme par exemple :

- *Les réglementations et les textes législatifs de base ;*
- *Le fonctionnement et la gestion des OPA, GIE, GIP, CVGT/CIVGT, etc..*
- *Les techniques participatives de diagnostic, planification, programmation et suivi-évaluation;*
- *Les principes de base de la gestion financière des collectivités territoriales ;*
- *L'exercice de la maîtrise d'ouvrage ;*
- *Les directives, les procédures et les dispositifs techniques et financiers concernant la délégation de responsabilités précises aux organisations paysannes de la base et aux groupements d'usagers dans le domaine de la protection, la réhabilitation et la gestion des ressources naturelles renouvelables situées dans leurs terroirs villageois respectifs;*
- *Les principes et les pratiques concernant la prévention et la gestion des conflits fonciers ;*
- *L'assistance à certains groupes marginaux ou minoritaires et l'approche genre ;*
- *La communication pour la dissémination des différentes expériences et pratiques de gestion décentralisée des ressources naturelles ainsi que la valorisation des résultats de la recherche;*
- *Les systèmes de suivi technique des initiatives de gestion des ressources naturelles (indicateurs quantitatifs et qualitatifs, impacts).*

Composante C)

Appui aux économies locales

Les actions et activités suivantes seront entreprises au niveau de cette composante :

- Appui aux organes locaux dans le choix et la mise en oeuvre des mesures techniques précises capables de répondre aux problèmes de la gestion des ressources naturelles et de la productivité des activités de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche selon les échelles (villages, grappes de villages, départements, provinces, région) ;
- Favoriser la mise en place d'un *dispositif financier* permettant aux collectivités et aux organisations communautaires de base (OCB) de bénéficier d'instruments appropriés pour financer leurs propres investissements. A ce niveau le PIDZA-Burkina devra appuyer la mise en place et l'opérationnalisation du Fonds national de lutte contre la désertification (FND). L'appui concernera (i) l'approfondissement de la faisabilité du fonds par une étude financière, (ii) la rédaction des ses textes (statut, règlement intérieur, manuel de procédures, code et grille de financement, etc..), et (iii) de la tenue d'un atelier national de validation de l'étude financière et des textes juridiques du fonds ;
- Appui aux groupes défavorisés.

2.3.4. Les capacités et la concertation sous-régionales sont renforcées.

La zone d'intervention PIDZA au niveau du Burkina fait frontière (régions du Nord et du Sahel) avec le Mali et le Niger, qui sont les deux autres pays également bénéficiaires du nouveau programme. Ces trois pays partagent certaines ressources naturelles (eaux, pâturages, faune) avec des approches et des législations qui ne sont pas toujours en harmonie les unes avec les autres. En revanche, de riches expériences de gestion des ressources naturelles sont réalisées de part et d'autre, mais qui malheureusement sont peu connues. Le nouveau programme apportera un appui dans :

- L'harmonisation des textes juridiques
- La promotion de la concertation et d'échanges d'expériences
- Le soutien aux activités des ONG et Organisations paysannes menant des actions à caractère transfrontalier.

2.4. Objectifs, résultats, produits et activités du programme

2.4.1 Objectif global

L'objectif global du Programme à long terme (15 à 20 ans) est de lutter contre la pauvreté par le développement durable des terres arides débouchant sur une vulnérabilité réduite et une amélioration des conditions de vie.

2.4.2. Résultats, produits et activités

Résultat 1 : Les problématiques des zones arides et de l'environnement sont prises en compte dans les cadres nationaux de politiques et de planification

Composante A)

Intégration de la dimension environnementale et de la problématique des Terres arides
Prise dans le Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté

Produit 1.1

La problématique des terres arides est prise en compte dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

Activité 1.1.1

Apporter un appui à la mise en cohérence des différents cadres d'orientation stratégiques en prenant en compte les lignes directrices de la SNDD

Activité 1.1.2

Approfondir les lignes directrices de la SNDD pour prendre en compte la problématique des terres arides.

Activité 1.1.3

Sensibiliser l'opinion nationale et internationale sur la problématique des terres arides.

Activité 1.1.4

Intégrer la problématique des terres arides dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Composante B)

Harmonisation des approches de développement au niveau local

Produit 1.2

L'approche Développement Local est promue dans la zone d'intervention du Programme

Activité 1.2.1

Conduire une étude analytique sur les acquis et insuffisances des différentes approches de développement local mises en œuvre dans la zone d'intervention du Programme.

Activité 1.2.2

Proposer des outils méthodologiques appropriés pour la mise en œuvre du Développement local dans la zone d'intervention du Programme

Activité 1.2.3

Expérimenter l'approche Développement Local dans la zone d'intervention du Programme.

Composante C)

Renforcement des capacités techniques au niveau national pour soutenir les initiatives de synergie des trois (3) conventions en cours et leur intégration aux stratégies de développement.

Produit 1.3

Les capacités humaines des acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile sont renforcées dans la zone d'intervention du Programme.

Activité 1.3.1

Evaluer les besoins en formation nécessaires pour accroître la capacité des différents acteurs (Public, Privé et Société civile)

Activité 1.3.2.

Traduire en langues locales et diffuser la stratégie concertée de mise en œuvre des conventions de Rio.

Activité 1.3.3

Organiser des sessions de formation au profit des partenaires de la zone d'intervention du Programme.

Résultat 2 :La vulnérabilité des populations aux aléas climatiques dans les terres arides est réduite et leur adaptation aux changements climatiques est améliorée.

Composante A)

Réduction de la vulnérabilité à travers la mise en œuvre d'actions de lutte contre la désertification et ayant un impact sur la diversité biologique et l'atténuation des effets des changements climatiques

Produit 2.1

La productivité des terres est améliorée, et la gestion intégrée et durable des ressources naturelles est assurée dans la zone d'intervention du Programme.

Activité 2.1.1

Mettre en œuvre des actions de restauration de terres dégradées et de conservation des eaux et des sols,

Activité 2.1.2

Intensifier l'agriculture en améliorant la fertilité des sols et diversifier les productions agricoles.

Activité 2.1.3

Apporter un appui à la mise en place d'un réseau de producteurs semenciers et faciliter l'accès des populations aux semences améliorées.

Activité 2.1.4

Développer l'hydraulique villageoise, agricole, pastorale et la petite irrigation.

Activité 2.1.5

Améliorer, valoriser et vulgariser en collaboration avec l'INERA les ressources naturelles performantes et adaptées aux conditions climatiques par le développement d'espèces fruitières telles que le palmier dattier, le ziziphus greffé, et valoriser les bourgoutières dans les plaines d'inondation

Activité 2.1.6

Apporter un appui à l'aménagement de zones pastorales

Activité 2.1.7

Mettre en place des aménagements sylvo-pastoraux

Activité 2.1.8

Capitaliser et diffuser les meilleures connaissances et pratiques locales en matière de gestion des ressources naturelles.

Activité 2.1.9

Appuyer financièrement les OCB et les collectivités dans la mise en oeuvre des choix techniques par le biais du FND ou provisoirement sur financement des fonds du programme à l'instar du fonds d'investissement local (FIL) du PNGT2

Activité 2.1.10

Mettre en œuvre des activités d'aménagement et de gestion participative des forêts.

Produit 2.2

Les sources d'énergies renouvelables et d'énergies non polluantes sont promues et développées

Activité 2.2.1

Faire un inventaire exhaustif des différentes technologies alternatives d'énergies renouvelables et non polluantes, notamment l'énergie solaire et éolienne et analyser leur performance et leur adaptabilité en milieu rural

Activité 2.2.2

Introduire et vulgariser des technologies performantes, peu polluantes, de faible coût, et dont la maintenance est à la portée des producteurs.

Produit 2.3

Un système décentralisé de suivi de la vulnérabilité est mis en place et est opérationnel

Activité 2.3.1

Réaliser une étude sur la situation de référence de l'état de la vulnérabilité dans la zone d'intervention du Programme en utilisant l'approche méthodologique appropriée.

Activité 2.3.2

Déterminer les Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) de la vulnérabilité

Activité 2.3.3

Collecter, traiter et analyser les données sur la vulnérabilité.

Activité 2.3.4

Elaborer un système de suivi de la vulnérabilité en milieu rural

Activité 2.3.5

Capitaliser les expériences en milieu rural en matière de réduction de la vulnérabilité et d'adaptation des populations vis-à-vis de la sécheresse et des changements climatiques.

Produit 2.4

Les actions sous- régionales d'aménagement et de gestion des ressources naturelles du bassin du fleuve Niger sont identifiées de concert avec le Mali et le Niger,

Activité 2.4.1

Analyser la vulnérabilité des principaux affluents du fleuve Niger et suivre la dynamique de leur évolution.

Activité 2.4.2

Réaliser une étude sur la dynamique de la sédimentation des principaux cours d'eau du bassin du Niger.

Activité 2.4.3

Elaborer des schémas d'aménagement et de gestion intégrée des cours d'eau les plus vulnérables du bassin du Niger.

Activité 2.4.4

Assurer la formation des producteurs et apporter un appui dans la mise en place du cadre organisationnel pour l'aménagement et la gestion intégrée des cours d'eau.

Composante B)

Renforcement des systèmes d'informations climatiques et environnementales pour le suivi, la prévention et l'atténuation des effets de la sécheresse et de la désertification.

Produit 2.5

Les informations sur l'état de l'environnement, la dynamique de la végétation, des sols, des eaux, la diversité biologique et les changements climatiques sont disponibles et à la portée des utilisateurs

Activité 2.5.1

Apporter un appui dans la collecte, le traitement et l'analyse des données et élaborer des produits-types directement utilisables en impliquant les utilisateurs.

Activité 2.5.2

Mettre à jour régulièrement les bases de données sur l'état de l'environnement, la dynamique de la végétation, des sols, des eaux, de la diversité biologique et les changements climatiques

Produit 2.6

Un système d'information décentralisé et opérationnel sur la prévention et l'atténuation des effets de la sécheresse et de la pluviométrie est mis en place.

Activité 2.6.1

Réaliser une étude sur les connaissances locales en matière de prévisions climatiques et d'adaptation aux effets de la sécheresse et de la désertification.

Activité 2.6.2

Former les producteurs sur les changements climatiques et les effets de la sécheresse et de la désertification

Activité 2.6.3

Mettre en place en collaboration avec la Direction Nationale de la Météorologie un système décentralisé sur l'utilisation des prévisions climatiques (endogènes et scientifiques) pour la prévention et l'atténuation des effets des aléas climatiques (sécheresse, inondations)

Résultat 3: Les populations vivant dans les zones arides bénéficient d'une bonne gouvernance locale en matière de gestion des ressources naturelles.

Composante A)

Identification des zones prioritaires du Programme.

Produit 3.1

Les zones prioritaires d'intervention du programme (ZPI) à long terme (15 à 20ans) sont identifiées (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} phases).

Activité 3.1.1

Identifier et cartographier les ZPI selon les urgences (2^{ème} 3^{ème} et 4^{ème} phase) sur l'ensemble du territoire national

Activité 3.1.2

Tenir un atelier de validation des ZPI par le Comité National de Pilotage (CNP)

Composante B)

Développement institutionnel et planification de la gestion de l'environnement

Produit 3.2

Des appuis institutionnels sont apportés aux communautés locales pour la mise en place et/ou le renforcement de leurs organes locaux (CVGT, CIVGT, GIE, GIP, etc.), aux partenaires d'appui locaux et aux structures centrales d'appui institutionnel

Activité 3.2.1

Appuyer les villages de concert avec le PNGT et les autres partenaires dans la mise en place des structures locales (CVGT et CIVGT) dans les zones d'intervention du programme

Activité 3.2.2

Appuyer le dialogue foncier au niveau des commissions foncières des CVGT et CIVGT.

Activité 3.2.3

Apporter tout appui méthodologique et institutionnel aux ONG locales ayant un impact évident en rapport avec les objectifs du Programme.

Activité 3.2.4

Appuyer les structures nationales et locales dans la révision des textes environnementaux en vue de faciliter la bonne gouvernance locale (Code de l'environnement, RAF, code forestier, PANE, etc..) et dans la formulation des conventions locales respectant l'esprit de la décentralisation.

Produit 3.3

Les schémas régionaux d'Aménagement du territoire du Nord et du Centre-Nord sont élaborés et celui du Sahel appuyé dans sa mise en œuvre.

Activité 3.3.1

Responsabiliser les DREP du Nord et du Centre-Nord dans l'élaboration des différents schémas régionaux.

Activité 3.3.2

Contribuer à la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire du Sahel

Activité 3.3.3

Promouvoir la concertation régionale et provinciale

Produit 3.4

Le réseau d'appui à la décentralisation et au développement local est fonctionnel

Activité 3.4.1

Appuyer la CND/DGD dans l'animation du réseau d'appui à la décentralisation et au développement local

Activité 3.4.2

Animer des conférences sur des thèmes d'importance et d'innovations sur les zones arides.

Activité 3.4.3

Conduire des études thématiques sur la problématique des terres arides

Activité 3.4.4

Appuyer en collaboration avec les projets des zones d'intervention, la participation à des séminaires, foires et conférences des représentants des structures locales, des ONG et des chercheurs ayant réalisé des innovations importantes en matière de gestion des zones arides

Produit 3.5

Des auto-évaluations des organes locaux (CVGT, CIVGT, GIP, GIE, etc..) sont régulièrement tenues avec la participation des populations, dans la gestion des ressources naturelles.

Activité 3.5.1

Appuyer les instances locales dans l'élaboration de leurs outils juridiques (conventions, règlements, etc..) et dans leur application.

Activité 3.5.2

Faciliter les auto-évaluations tout en laissant la maîtrise d'ouvrage aux organes locaux

Activité 3.5.3

Appuyer la mise en œuvre d'un suivi participatif par les populations dans la gestion des ressources naturelles.

Composante C)

Renforcement des capacités locales

Produit 3.6

Une prise de conscience des acteurs locaux sur les problèmes environnementaux est amorcée et renforcée

Activité 3.6.1

Elaborer en collaboration avec le PNGT, la CND/DGD, le CONAGESE et les différents acteurs, un programme d'animations et d'éducation environnementale

Activité 3.6.2

Appuyer les ONG ayant des compétences pour la mise en oeuvre du programme d'animation et d'éducation environnementale

Activité 3.6.3

Evaluer l'impact des animations sur le terrain

Composante D)

Appui aux économies locales

Produit 3.7

Le Fonds national de lutte contre la désertification (FND) est mis en place

Activité 3.7.1

Appuyer le CONAGESE dans les différentes tâches de mise en place du fonds (plaidoyer, études financière et de capitalisation, élaboration des textes)

Activité 3.7.3

Organiser un séminaire national de validation des études et textes.

Activité 3.7.4

Faire adopter les textes de création et de fonctionnement en Conseil des Ministres

Activité 3.7.5

Lancer les souscriptions au fonds

Résultat 4 : Renforcement de la concertation et des capacités sous-régionales (Mali, Niger, Burkina)

Produit 4.1

Un cadre de concertation entre les trois pays en matière d'échanges d'expériences et de résolution des conflits transfrontaliers relatifs aux écosystèmes partagés est mis en place.

Activité 4.1.1

Appuyer de concert les autres projets transfrontaliers l'harmonisation des textes juridiques et des politiques en matière de gestion concertée des ressources partagées des trois pays.

Activité 4.1.2

Appuyer les initiatives novatrices des ONG, Associations et Organisations Paysannes locales actives dans au moins deux (2) des trois (3) pays.

Activité 4.1.3

Proposer à l'approbation des trois (3) pays un protocole de concertation pour la gestion des écosystèmes partagés.

Activité 4.1.4

Faciliter la création d'un réseau sahélien d'experts, composé de spécialistes en politiques et en organisations, du secteur public, des bailleurs de fonds, de la société civile et de tout autre partenaire pertinent pour appuyer le programme régional.

2.5 Zones d'intervention

Les différents échanges avec les partenaires indiquent l'urgence d'un programme à couverture nationale ; à défaut, les partenaires rencontrés souhaitent voir le nouveau programme intervenir en priorité (i) dans les zones les plus affectées et (ii) les zones d'accueil des migrants écologiques. Compte tenu de la complexité des problèmes à résoudre, le choix semble être en faveur des zones les plus affectées pour la première phase du programme.

La première zone d'intervention sera constituée des régions du Nord, du Centre-Nord et du Sahel. Le choix de ces zones répond aux critères suivants :

- Ce sont les régions où la problématique de la désertification est très sensible à cause de leur aridité élevée ;
- Ces régions renferment des provinces dont l'Indice de Développement Humain (IDH) fait partie des plus faibles du Burkina.
- Les régions du Nord et du Sahel sont frontalières au Mali et au Niger où des problèmes similaires de désertification et de gestion des terres arides se posent. Ces deux pays sont également bénéficiaires de la phase initiale du Programme ;
- Les trois régions sont engagées dans le processus d'élaboration des Schémas Régionaux et provinciaux d'Aménagement du Territoire. Le SRAT du Sahel a été adopté au niveau régional, et est en cours d'adoption au niveau national.

- Les trois régions offrent des atouts pour tester le programme tant du point de vue des problématiques pastorales qu'agricoles que des approches mises en œuvre.

Plus spécifiquement, les régions du Nord et du Centre-Nord seront entièrement couvertes par le Programme. Quant à la région du Sahel, les actions porteront essentiellement sur l'aménagement et la gestion des ressources transfrontalières, en particulier dans le bassin du fleuve Niger et l'appui à la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire.

3. MODALITE D'EXECUTION ET DE GESTION DU PROGRAMME

3.1. Cadre institutionnel de coordination et de pilotage

Le Programme couvre plusieurs secteurs et dimensions. Il vise (i) à mettre en œuvre une stratégie harmonisée d'appropriation progressive des outils de concertation, de planification et de capitalisation des bonnes pratiques du développement local et de décentralisation, (ii) à réduire la vulnérabilité des populations locales vis-à-vis des aléas climatiques, (iii) à améliorer l'adaptation des populations aux changements climatiques, et (iv) à créer un environnement législatif et politique favorable à une gestion durable des ressources naturelles.

Cette démarche se traduira également, en synergie avec les autres acteurs dans les domaines identifiés.

Dans cette perspective, l'assistance du DDC sera organisée autour de cinq pôles :

- Le PNGT 2 pour les aspects liés à la planification locale et aux concertations régionales et provinciales (à travers les CCTP et les DREP) et au renforcement de capacité ;
- Le CONAGESE pour les aspects liés (i) à l'harmonisation des approches et politiques (ii) aux révisions législatives et réglementaires et (iii) à la mise en place du Fonds National de lutte contre la Désertification, en mettant à sa disposition des experts et appuis techniques ;
- La Commission Nationale de la Décentralisation (CND) en étroite collaboration avec la Direction Générale de la Décentralisation et le CONAGESE, pour l'animation du réseau d'appui à la décentralisation et au développement local et l'élaboration des outils du développement local.
- Les Directions Régionales de l'Economie et de la Planification (DREP) du Nord du Centre Nord et du Sahel pour les aspects de planification provinciale et régionale à travers les instruments que sont les schémas régionaux.
- Les OCB et collectivités pour la mise en œuvre des actions d'aménagement et de gestion des ressources naturelles.

Les opérateurs privés, les ONG et les organisations professionnelles agricoles interviennent sur des bases contractuelles : (i) pour des appuis / conseils aux communautés villageoises pour les analyses et planification locale, la mise en œuvre et le

suivi des investissements ; (ii) pour des formations variées ; (iii) pour la réalisation d'infrastructures ; (iv) pour la fourniture des biens et services.

Vu le caractère transversal des activités, la coordination générale du programme sera assurée par une Unité de Coordination du Programme (UCP) rattachée à une des structures selon le scénario qui aura été retenu :

LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES (SECRETARIAT GENERAL DUDIT MINISTERE).

En effet, ce ministère abrite déjà la plupart des projets d'envergure (actuels ou en instance de démarrage) de lutte contre la désertification. Il s'agit notamment du projet CES/AGF, PNGT2, projet de lutte contre la dégradation des sols dans le centre-nord et le Sahel, PSSA, PICOFA). Ce ministère a entrepris récemment une stratégie de coordination des politiques sectorielles agricoles avec la création de la Cellule de coordination des politiques sectorielles (CCPSA), rattachée au cabinet du Ministre, ce qui offre un avantage certain de synergie avec le CONAGESE pour l'harmonisation des approches et politiques. Ce ministère déploie sur le terrain du personnel intimement impliqué dans les activités d'appui aux OCB, OPA et producteurs/productrices.

LE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Avant la création il y a environ un mois d'un Ministère chargé de l'Environnement et du Cadre de vie, il y avait au sein du Ministère de l'Environnement et de l'Eau, la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF), la Direction Générale de la Préservation de l'Environnement (DGPE) et le CONAGESE, dont les attributions sont en rapport avec le présent programme. Malgré l'absence du Ministère délégué chargé de l'eau, ce Ministère conserve la composante Environnement. Le CONAGESE a piloté l'ensemble du processus d'élaboration des trois (3) conventions internationales de la génération de Rio et coordonne les projets du PSB/Sahel à l'exception du PSB/Pays-Bas qui vient de passer sous la gestion d'opérateurs privés. Malheureusement, son nouveau mandat de coordination des politiques ne lui permet plus d'exécuter ni de coordonner l'exécution de programmes de terrain. La DGEF possède des compétences en matière de protection des ressources forestières, fauniques et halieutiques, de récupération des terres dégradées, d'aménagement et de gestion des forêts, parcs nationaux et réserves de faune ; en outre, elle est déconcentrée en Directions régionales et provinciales. La DGPE est chargée de la conception, de la coordination de la mise en œuvre et du suivi de la Politique Nationale en matière d'assainissement et de lutte contre les pollutions et nuisances diverses, d'études d'impact sur l'environnement et d'aménagement paysager.

LE MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES

Le Ministère des Ressources Animales dispose actuellement d'un Plan d'action et d'un Programme d'investissement du Secteur de l'Elevage (PAPISE) adopté en novembre 2000. 50Il pourrait être d'importance dans la mise en œuvre de la composante pastorale du programme, particulièrement dans la région du Sahel. Il exécute présentement la deuxième phase du Projet de Développement de l'Elevage dans la Province du Soum (Région du Sahel). Malheureusement, il possède peu de personnel à la base et son expérience avec les opérateurs privés pour la mise en œuvre des projets et programmes est toute récente.

LE MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU DEVELOPPEMENT

Avant la création il y a environ un mois d'un Ministère spécialement chargé de l'Economie et du Développement, il y avait au sein du Ministère de l'Economie et des Finances une Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEP). La DGEP avait pour attributions, entre autres, l'élaboration et le suivi de l'exécution des plans et programmes de développement, la définition de la politique de programmation et de financement des investissements publics et la formulation de la politique nationale d'aménagement du territoire et de développement régional.

La DGEP a acquis une expérience à travers le CSLP et la SNDD. En outre, l'appartenance de cette direction au Ministère de l'Economie et des Finances lui confère des atouts pour la mise en place du FND, l'élaboration des SRAT et SPAT et la collaboration avec les DREP. Les DREP assurent aux niveaux régional et provincial, la coordination des actions de développement.

Il convient de rappeler que ce Ministère a mis en oeuvre l'ensemble des projets du 6^{ème} et 7^{ème} FED, en particulier le projet Sourou-Yatenga-Passoré. Il assure également la coordination du Programme de Développement Economique et Social du pays à travers le STC/PDES (ex-Secrétariat Technique du Programme d'Ajustement Structurel). Bien qu'ayant des compétences et capacités réelles de coordination et de planification à l'échelle régionale et provinciale, ce ministère n'a cependant pas de personnel d'appui à la base.

Sur le plan du principe, le programme peut être piloté par l'un ou l'autre des ministères impliqués dans la mise en oeuvre des conventions de Rio. Mais compte tenu de la spécificité du programme liée au développement des zones arides et des activités prévues, on peut s'appuyer sur les critères suivants pour le choix de l'ancrage institutionnel :

- Poids des activités dominantes du programme dans les domaines de compétence des ministères,
- Capacités humaines existant sur le terrain,
- Expérience dans la gestion des projets et programmes multi-sectoriels et à impact environnemental.

PROPOSITIONS POUR LE CHOIX DU CADRE INSTITUTIONNEL

A ce stade et sur la base des éléments disponibles , il s'avère difficile d'opérer un choix définitif d'un cadre institutionnel sans que cela ne donne lieu à de grandes polémiques. Si bien que l'on ne peut que se limiter qu'à des propositions sur lesquelles les autorités politiques pourront trancher en temps opportun.

Au vu des avantages comparatifs et des insuffisances institutionnelles des différentes structures d'ancrage ci-dessus citées, le rattachement institutionnel pourrait être le Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. En effet, la grande majorité des activités prévues dans le cadre du présent

programme (organisation et structuration du monde rural, intensification agricole, hydraulique villageoise, aménagement des bassins versants, petite irrigation, opérations foncières) relèvent des compétences et missions régaliennes de ce ministère.

La deuxième proposition serait un rattachement à l'actuel Ministère de l'Economie et du Développement. Ce Ministère a l'avantage d'être un Ministère à compétence générale et sans intérêt sectoriel . En outre , il dispose de compétences techniques pouvant servir utilement au programme.

Une troisième proposition consisterait à rattacher le programme au ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie. En effet , ce ministère dispose d'une grande expérience dans la gestion des conventions internationales à caractère environnemental.

Cependant compte tenu de son caractère transversal, le programme devra impliquer au maximum les autres départements ministériels dans tout le processus de sa mise en œuvre.

3.2 Modalités d'exécution

Le dispositif d'exécution repose sur les principes suivants :

- un pilotage central et allégé en mettant en place un Comité National de Pilotage (CNP), présidé par le ministère de tutelle ; le secrétariat sera assuré par la DEP dudit ministère,
- une opérationnalisation selon les différentes composantes du Programme,
- des mécanismes de contrôle externe par des revues techniques et des évaluations indépendantes.

Il est souhaité que le programme dans sa phase initiale soit exécuté par le Gouvernement avec une forte implication des ONG et du secteur privé.

Le dispositif de gestion s'organisera autour (i) du Comité National de Pilotage (CNP) et (ii) de l'Unité de Coordination (UCP).

- *Le Comité National de Pilotage National (CNP.)* sera présidé par le Secrétaire Général du Ministère de tutelle, auquel seront joints les représentants des différents ministères impliqués dans la mise en œuvre des trois (3) conventions de RIO et le chef de file des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre du PAN/LCD, le SP/CONAGESE, le coordonnateur de l'UCP, un Représentant du PNUD, le collectif des ONG et le secteur privé. Cette structure se réunira deux fois par an pour donner les grandes orientations, valider les plans de travail et donner des avis techniques sur certaines questions urgentes.
- *L'Unité de Coordination du Programme (UCP)* : au niveau opérationnel, le programme s'appuiera sur une Unité de Coordination composée de trois équipes d'experts réparties entre
 - (i) Les deux directions régionales relevant du ministère de tutelle
 - (ii) Le CONAGESE.

Chacune des trois équipes aura des missions spécifiques selon les plans de travail établis par l'UCP et approuvés par le CNP. La composition de l'UCP sera comme suit :

- Deux équipes « Planification Locale et Aménagement » : ces équipes seront chargées de mettre en œuvre toutes les activités liées aux études, à l'organisation des ateliers de validation des études, à l'élaboration (avec les DREP, la DAT et d'autres ministères techniques et la CND), des SRAT, SPAT, des Programmes de développement Provinciaux, à la capitalisation et à l'appui financier pour la mise en œuvre des mesures techniques de gestion des ressources naturelles et au suivi de l'ensemble des activités du programme au niveau décentralisé. Chacune des deux équipes sera basée au sein de chaque Direction Régionale du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Nord et du Centre Nord. Le Sahel n'abritera aucune équipe régionale car les activités d'aménagement des cours d'eau du bassin du Niger seront supervisées par l'équipe régionale du Nord.
- Une équipe Politiques et Décentralisation : cette équipe sera chargée des activités liées à l'harmonisation des approches, des politiques, textes législatifs et du FND. Cette équipe sera basée au CONAGESE.
- Le coordonnateur du programme sera chargé de consolider et coordonner (i) les activités des trois équipes, (ii) les différents protocoles de collaboration et (ii) de fournir trimestriellement un rapport d'activités sur l'état d'avancement des composantes et les recommandations nécessaires pour améliorer l'exécution du programme.

3.3 Ressources humaines et physiques

Les équipes et l'UCP seront pourvues d'un personnel d'appui minimum et assistées, régulièrement par des appuis externes.

Chaque composante devra contribuer à la réalisation des résultats du programme.

- Equipes Planification Locale et Aménagement : Ces deux équipes seront composées chacune d'un expert Agro-économiste, d'un forestier aménagiste, d'un sociologue et d'une secrétaire-comptable. L'expert agro-économiste sera chargé de la coordination de chaque équipe. Elle disposera de moyens conséquents pour réaliser les activités prévues dans le plan de travail. Parmi ces moyens, il y aura les équipements suivants : un véhicule tout terrain, deux motos, trois ordinateurs portables, deux imprimantes et un ordinateur de table ;
- Equipe Politiques et Décentralisation : cette équipe comprendra un expert institutionnaliste, un expert juriste, un expert en communication et une secrétaire-comptable. L'équipe disposera : d'un véhicule tout terrain, de deux ordinateurs portables, de deux imprimantes et d'un ordinateur de table ;

- L'unité de Coordination en plus du coordonnateur national spécialiste en gestion des ressources naturelles, comprendra un expert en suivi-évaluation, un gestionnaire comptable, et une secrétaire de Direction.

Ces experts seront recrutés sur la base d'un appel de candidature ouvert au public.

Le programme fera également appel à des consultations internationales en aménagement du territoire, en agro-climatologie et en développement institutionnel.

3.4 Partenaires de collaboration

Le Burkina en général et les régions du Nord, Centre-Nord et Sahel en particulier connaissent de nombreuses opérations d'appui au développement qui appliquent des approches participatives et responsabilisantes des populations. Le Programme travaillera en complémentarité et en synergie avec ces intervenants.

Le recours à divers partenaires techniques étatiques ou des mouvements associatifs et d'ONGs est à établir pour bénéficier de leurs appuis pour la réalisation d'activités spécifiques relevant de leur compétence ou prérogative. Au titre des partenaires, on peut citer :

3.4.1. Les services étatiques chargés du développement rural (agriculture, ressources animales, eaux et forêts, alphabétisation, hydraulique, éducation, etc.).

Lesdits services ont la technicité à apporter ; cependant une prise en charge des frais de fonctionnement est nécessaire. Le partenariat à établir doit tenir compte de la capacité réelle du service technique à répondre à la sollicitation en dehors de toute exigence de soutien institutionnel, car l'apport ponctuel d'un programme ne saurait garantir sa pérennité. Les domaines d'intervention des services techniques dans le cadre de ce programme comprendront le suivi des réalisations techniques et l'appui à l'élaboration des normes, conventions et réglementations locales en matière de gestion des ressources naturelles. Dans le cadre du PIDZA, les services étatiques ci-après sont déjà à considérer comme partenaires privilégiés pour lesquels des protocoles de collaboration seront à négocier avant le démarrage du programme.

- Les directions régionales de l'Economie et de la Planification (DREP)

Les DREP du Nord et du Centre-Nord seront responsables de la coordination de l'élaboration des schémas régionaux et de l'animation de la concertation au niveau régional et provincial.

Des appuis financiers seront apportés aux DREP pour mener à bien cette composante. Il sera recherché une synergie d'action entre l'appui de l'Union Européenne aux DREP à partir de janvier 2003 à travers le projet « appui à l'organisation de la concertation dans le cadre du développement en milieu rural ».

- Le CONAGESE

Le CONAGESE appuiera le programme dans les actions suivantes :

- Harmonisation des approches, politiques et cadres stratégiques en collaboration avec la CCPSA, la DGEP et le STC/PDES ;
- Relecture des textes législatifs et réglementaires environnementaux pour les adapter au contexte de la décentralisation ;
- Appui aux différents acteurs (CVGT/CIVGT, ONG) dans la formulation de projets intégrant la synergie des trois conventions ;
- Mise en place du Fonds National de lutte contre la Désertification (FND) ;
- La mise en place d'un système de suivi environnemental dans les zones d'intervention du programme. Le PNGIM qui est un des programmes transversaux du CONAGESE sera responsabilisé pour cette tâche.

A cet effet, il devra rechercher une synergie avec certains projets de terrain dont notamment le PAGEN, le PNGT2 et le projet ECOPAS.

- La Direction Générale des Eaux et Forêts pour la gestion des ressources forestières et fauniques et en collaboration avec d'autres structures spécialisées (ADRA, ADRK ...) pour la récupération des terres dégradées
- La DGD/CND

Dans la perspective de provoquer un intérêt national sur la problématique des zones arides, le programme va susciter la création d'un réseau national sur les zones arides, à l'instar du Réseau Zones Arides de l'IRD (ex-ORSTOM). Dans un premier temps, il est proposé que ce réseau soit greffé au réseau d'appui à la décentralisation et au développement local que prévoit mettre en place la DGD/CND à partir de 2003. L'animation du réseau national sur le développement local, la gestion des ressources naturelles et les zones arides sera confiée à cette structure.

- L'INERA

Cet institut interviendra dans les domaines suivants :

- Mise à disposition de technologies d'intensification agricole et de diversification des spéculations ;
- Mise en place des essais d'introduction ou de réintroduction d'espèces végétales performantes et adaptées aux changements climatiques (Espèces forestières, fourragères, fruitières ou agricoles).
- La Direction Nationale de la Météorologie :

Elle interviendra dans la mise en place d'un système décentralisé sur l'utilisation des prévisions climatiques pour la prévention et l'atténuation des effets des aléas climatiques.

- Enfin d'autres structures comme le Centre National des Semences forestières, la Direction Générale de la Préservation de l'Environnement, la Direction des Aménagements pastoraux et du Foncier, et l'Institut de Recherche en Sciences

Appliquées et des Technologies seront étroitement associés dans la mise en œuvre du programme.

3.4.2. Les Programmes et projets de développement

Ils disposent souvent des ressources (financières et techniques) permettant de répondre aux besoins primaires des populations à travers le financement de leurs plans de développement locaux.

Dans le cadre du PIDZA, les projets ci- après sont déjà à considérer comme partenaires privilégiés pour lesquels des protocoles de collaboration ou des accords cadres sont nécessaires à négocier avant le démarrage du programme. Au titre de ces projets on peut citer :

- Le PNGT :

A travers un Protocole de collaboration, le PNGT interviendra dans les domaines ci-après :

- Mise en place des CVGT et CIVGT ;
- Appui à l'élaboration des Programmes de Développement Locaux (PDL) ;
- Appui aux investissements locaux à travers le FIL (fonds d'investissement local) et renforcement de la maîtrise locale ;
- Appui aux opérations pilotes en matière de sécurité foncière ; Il s'agira de tester dans des terroirs pilotes des mécanismes et procédures de gestion participative des ressources naturelles en vue de formaliser les droits fonciers coutumiers et les transactions financières des terres en milieu rural. Le dialogue foncier dans le cadre du présent programme prendra en compte les questions d'intermédiation, de prévention et de gestion foncière. Il convient de rappeler que le PNGT2 a prévu la réalisation d'opérations pilotes en matière de sécurité foncière dans les provinces de Soum, Kouritenga, Kompienga, Ziro, Kéné Dougou et Bougouriba. L'appui à apporter au PNGT2 lui permettra d'étendre les opérations pilotes aux autres provinces des trois régions d'intervention.

- Les autres projets en cours d'exécution :

une synergie de collaboration sera recherchée avec ces projets. Il s'agit principalement des projets de développement local et de gestion des ressources naturelles.

3.4.3. Les Organisations Communautaires de Base (OCB)

Dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage locale, la réalisation de la plupart des activités et investissements à l'échelle locale sera faite sous forme d'exécution directe par les populations. Ce sont donc les communautés qui vont lancer les appels d'offres et

sélectionner leurs opérateurs avec l'appui des services techniques ou opérateurs spécialisés.

3.4.4. Les ONGs, Associations et Organisations paysannes

Les ONGs, Associations et Organisations Paysannes auront la responsabilité d'accompagner les populations dans la tenue des auto-évaluations annuelles et la mise en place d'un système de suivi participatif de leurs activités en général et de la gestion des ressources naturelles en particulier. En outre, elles bénéficieront de l'appui du programme pour la récupération des terres dégradées et la mise en oeuvre d'actions nationales et transfrontalières de gestion des ressources naturelles, et le renforcement des capacités des populations locales.

3.4.5. Les opérateurs privés

Les opérateurs privés interviendront dans le programme pour la mise en oeuvre d'activités relevant de leurs compétences.

3.4.6. Les Organisations sous-régionales et internationales

Les Organisations sous-régionales et telles que l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et le CILSS seront des partenaires privilégiés du Programme. L'équipe du PIDZA devra capitaliser au mieux les expériences acquises par ces deux institutions au profit des différents partenaires. Les actions d'aménagement des cours du bassin du Niger dans la partie sahéenne burkinabè devront se faire en synergie avec l'ABN. Il en est de même de la mise en place et de l'animation du réseau sahéen sur les zones arides où une collaboration avec le CILSS et l'IRD (ex-ORSTOM) sera recherchée.

3.5. Stratégie d'intervention

Sur le plan stratégique, le Programme s'appuiera en grande partie sur les acquis et expériences en cours dans sa zone d'intervention.

La stratégie d'intervention du Programme sera donc axée principalement sur :

- Le développement de l'approche participative qui sera érigée comme principe méthodologique clé du Programme dans la conception, la mise en oeuvre et le suivi de toutes les actions sur le terrain.
- La promotion de l'approche Genre.

- La mise en place d'une stratégie de communication multi-média et le développement d'outils de communication de proximité, étant entendu que la problématique de la gestion durable des ressources naturelles est liée à des questions de mentalités qui nécessitent d'énormes efforts d'information, de formation et de sensibilisation des populations.
- L'appui à l'auto-promotion.
- Le développement du partenariat et la concertation avec les différents partenaires au développement .
- La contractualisation des actions (l'approche faire-faire) et leur co-financement avec les principaux bénéficiaires.
- L'appui à une gestion communautaire des ressources par des entités homogènes partageant en commun les mêmes ressources, et présentant les mêmes sensibilités et problématiques de développement.
- La programmation à la base et l'élaboration conjointe des Plans de Développement Locaux.
- La flexibilité dans la démarche (adaptation à l'évolution des contextes)
- Le renforcement des capacités opérationnelles des populations sur le plan :
 - Institutionnel
 - Organisationnel
 - Technique
 - financier.

3.6. Coûts et Plan de financement

CENTRE DU PNUD POUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRES ARIDES
GLO/O2/XO2 Integrated Programme
 BUDGET (\$US)
 1\$=750 FCFA

Ressources principales:

Agence d'exécution : NEX – National Exécution

SBLN DESCRIPTION	Ag exéc	Total		2003		2004			
		Montant (\$)	H/M	Montant (\$)	H/M	Montant (\$)	H/M	Montant(\$)	HM
010. Personnel									
011. Consultants Internationaux									
011.01 Expert international									
011.02 Expert International									
011.51 Consultant en Aménagement du territoire	PNUD	31500,0	2,1	10500,0	0,7	10500,0	0,7	10500,0	0,7
011.52 Consultant en Agro-Climatologie	PNUD	31500,0	2,1	10500,0	0,7	10500,0	0,7	10500,0	0,7
011.53 Consultant en Développement institutionnel	PNUD	31500,0	2,1	10500,0	0,7	10500,0	0,7	10500,0	0,7
01.54 Consultant Economiste Financier	PNUD	22500,0	1,5	15000,0	1,0	7500,0	0,5	0,0	0,0
011.99 Total de la Ligne		117000,0	7,8	46500,0	3,1	39000,0	2,6	31500,0	2,1
013. Assistance Administrative	NEX								
013.01 Secrétaire/Comptable (3)	NEX	35964,0	108,0	11988,0	36,0	11988,0	36,0	11988,0	36,0
013.02 Comptable Gestionnaire (1)	NEX	14400,0	36,0	4800,0	12,0	4800,0	12,0	4800,0	12,0
013.03 Chauffeur-Agent de liaison (4)	NEX	19152,0	144,0	6384,0	48,0	6384,0	48,0	6384,0	48,0
013.99 Total de la ligne		69516,0	288,0	23172,0	96,0	23172,0	96,0	23172,0	96,0
015. Surveillance et Evaluation	NEX								
015.01 Voyages officiels	NEX	5000,0		2500,0		0,0		2500,0	
015.02 Suivi Agents du Programme	NEX	50400,0	84,0	16800,0	28,0	16800,0	28,0	16800,0	28,0
015.99 Total de la ligne		55400,0	84,0	19300,0	28,0	16800,0	28,0	19300,0	28,0
016. Coûts de mission externes	NEX								
016.01 Mission d'appui PNUD	NEX	22500,0	1,5	7500,0	0,5	7500,0	0,5	7500,0	0,5
016.02 Mission d'appui DDC	NEX	31500,0	2,1	10500,0	0,7	10500,0	0,7	10500,0	0,7
016.03 Mission d'Evaluation (2)	NEX	15000,0	1,0	0,0	0,0	7500,0	0,5	7500,0	0,5
016.99 Total de la ligne		69000,0	4,6	18000,0	1,2	25500,0	1,7	25500,0	1,7
017. Consultants Nationaux	NEX								
017.01 Expert Coordonnateur du Programme	NEX	57600,0	72,0	19200,0	24,0	19200,0	24,0	19200,0	24,0
017.01 Expert National Agro-économiste (2)	NEX	86400,0	144,0	28800,0	48,0	28800,0	48,0	28800,0	48,0
017.02 Expert National Forestier aménagiste (2)	NEX	86400,0	144,0	28800,0	48,0	28800,0	48,0	28800,0	48,0

017.03 Expert National Sociologue (2)	NEX	86400,0	144,0	28800,0	48,0	28800,0	48,0	28800,0	48,0
017.04 Expert National en Communication (1)	NEX	21600,0	36,0	7200,0	12,0	7200,0	12,0	7200,0	12,0
017.05 Epert national Juriste (1)	NEX	21600,0	36,0	7200,0	12,0	7200,0	12,0	7200,0	12,0
017.06 Expert National Institutionnaliste (1)	NEX	21600,0	36,0	7200,0	12,0	7200,0	12,0	7200,0	12,0
017.07 Expert en Suivi-Evaluation	NEX	21600,0	36,0	7200,0	12,0	7200,0	12,0	7200,0	12,0
017.50 Consul Economiste Financier	NEX	3600,0	1,5	3600,0	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0
017.51 Consultant en Développement Local	NEX	3600,0	1,5	3600,0	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0
017.52 Consultant en Formation (Evaluation des besoins).	NEX	3600,0	1,5	0,0	0,0	3600,0	1,5	0,0	0,0
017.53 Consultant Traducteur en Langue Nationale(4)	NEX	3600,0	8,0	0,0	0,0	3600,0	8,0	0,0	0,0
017.54 Consultant en GRN (Connaissances locales)	NEX	3600,0	1,5	0,0	0,0	3600,0	1,5	0,0	0,0
017.55 Consultant en Analyse de la vulnérabilité	NEX	3600,0	1,5	3600,0	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0
017.99 Total de la ligne		424800,0	663,5	145200,0	220,5	145200,0	227,0	134400,0	216,0
019. TOTAL DU PERSONNEL		<u>735716,0</u>	1047,9	252172,0	348,8	249672,0	355,3	233872,0	343,8
O20. CONTRATS									
021. Contrat A	NEX								
021.01 Recherche (INERA)	NEX	67000,0		33500,0		16750,0		16750,0	
021.99 Total de la ligne		67000,0		33500,0		16750,0		16750,0	
022. Contrat B	NEX								
022.01 Suivi environnemental (PNGIM)	NEX	134000,0		64000,0		35000,0		35000,0	
022.02 Etudes Récupération des terres dégradées (PNGIM)	NEX	27000,0		13500,0		13500,0		0,0	
022.99 Total de la ligne		161000,0		77500,0		48500,0		35000,0	
023. Contrat C	NEX								
023.01 Récupération des terres dégradées/Intensification agricole (ADRA et DGEF)	NEX	702000,0		210000,0		240000,0		252000,0	
023.99 Total de la ligne		702000,0		210000,0		240000,0		252000,0	
024. Contrat D	NEX								
024.01 Utilisations Prévisions climatiques (Direction Météo)	NEX	67000,0		33500,0		16750,0		16750,0	
024.99 Total de la ligne		67000,0		33500,0		16750,0		16750,0	
025. Contrat E	NEX								
025.01 Hydraulique Villageoise(Bureux, Entreprises)	NEX	334000,0		111000,0		111000,0		112000,0	
025.99 Total de la ligne		334000,0		111000,0		111000,0		112000,0	
026. Contrat F	NEX								
026.01 Aménagement Zones Pastorales (DRRA)	NEX	134000,0		35000,0		45000,0		54000,0	
025.99 Total de la ligne		134000,0		35000,0		45000,0		54000,0	
027. Contrat G	NEX								
027.01 Energies Renouvelables (Bureaux et Entreprises)	NEX	134000,0		35000,0		45000,0		54000,0	
027.99 Total de la ligne		134000,0		35000,0		45000,0		54000,0	

028.Contrat H	NEX						
028.01 Etude d'Aménagement Cours d'eau du Niger(Appel d'offres)	NEX	60000,0	20000,0	20000,0	20000,0		
028.99 Total de la ligne		60000,0	20000,0	20000,0	20000,0		
029.Contrat I	NEX						
029.01 Schéma Régional Nord(Bureux d'études et ONG)	NEX	27000,0	20000,0	7000,0	0,0		
029.99 Total de la ligne		27000,0	20000,0	7000,0	0,0		
030.Contrat J							
030.01Appui Cadre Organisationnel CVGT/CIVGT (PNGT)	NEX	6700,0	6700,0	0,0	0,0		
030.02 Elaboration 50 PDL (PNGT)	NEX	100000,0	35000,0	35000,0	30000,0		
030.03 Opérations Pilotes de Sécurité Foncière (PNGT)	NEX	34000,0	12000,0	11000,0	11000,0		
030.99 Total de la ligne		140700,0	53700,0	46000,0	41000,0		
031Contrat K	NEX						
031.01 Animation Réseau (CND)	NEX	20000,0	7000,0	7000,0	6000,0		
031.99 Total de la ligne		20000,0	7000,0	7000,0	6000,0		
032 Contrat L	NEX						
032.01 Contribution Mise en œuvre SRAT Sahel		134000,0	54000,0	45000,0	35000,0		
032.99 Total de la ligne		134000,0	54000,0	45000,0	35000,0		
033 Contrat M							
033.01 Aménagement et Gestion des Forêts		350000,0	120000,0	120000,0	110000,0		
033.99 Total de la ligne		350000,0	120000,0	120000,0	110000,0		
034 TOTAL CONTRAT		<u>2330700,0</u>	810200,0	768000,0	752500,0		
030.FORMATION							
032. Formation	NEX						
032.01 Visites de terrain	NEX	40000,0	14000,0	13000,0	13000,0		
032.02 Voyages d'études	NEX	54000,0	18000,0	18000,0	18000,0		
032.03 Formations continues (Structures spécialisées)	NEX	8000,0	2500,0	3000,0	2500,0		
032.04 Atelier national sur la vulnérabilité en milieu rural	NEX	20000,0	0,0	0,0	20000,0		
032.05 Atelier de validation des zones prioritaires du Progr.	NEX	10000,0	10000,0	0,0	0,0		
032.06 Atelier Régionaux SRAT	NEX	15000,0	0,0	0,0	15000,0		
032.07 Atelier National sur le FND	NEX	20000,0	20000,0	0,0	0,0		
032.08 Atelier National sur la SNDD	NEX	20000,0	20000,0	0,0	0,0		
032.09 Formations technique partenaires(Public,Privé,ONG)	NEX	134000,0	43000,0	47000,0	44000,0		
032.10 Pladoyer sur la problématique des terres arides	NEX	15000,0	5000,0	5000,0	5000,0		
032.99 Total de la ligne		336000,0	132500,0	86000,0	117500,0		
033. Formation des producteurs							
033.01 Aménagement des cours d'eau	NEX	4000,0	4000,0	0,0	0,0		

033.02 Changements climatiques et Vulnérabilité	NEX	4000,0	4000,0	0,0	0,0
033.03 Planification et Gestion	NEX	4000,0	0,0	4000,0	0,0
033.04 Gestion Alternative des Conflits	NEX	4000,0	0,0	0,0	4000,0
033.05 Maîtrise d'ouvrage locale	NEX	4000,0	4000,0	0,0	0,0
033.06 Fonctionnement des OP	NEX	4000,0	0,0	4000,0	0,0
033.07 Auto-évaluations Paysannes	NEX	4000,0	4000,0	0,0	0,0
032.08 Education environnementale/Sensibilisation	NEX	14000,0	6000,0	4000,0	4000,0
033.99 Total de la ligne		42000,0	22000,0	12000,0	8000,0
039 TOTAL DE LA FORMATION		<u>378000,0</u>	154500,0	98000,0	125500,0
040. EQUIPEMENT					
045.Equipement	NEX				
045.01 Véhicules Tout Terrain (4)	NEX	187000,0	187000,0	0,0	0,0
045.02 Véhicules de liaison	NEX	20000,0	20000,0	0,0	0,0
045.03 Motos(4)	NEX	8000,0	8000,0	0,0	0,0
045.04 Mobiliers de bureaux	NEX	6700,0	5000,0	1700,0	0,0
045.05 Fournitures de bureau	NEX	16000,0	6000,0	5000,0	5000,0
045.06 Appui CONAGESE (Coordination)	NEX	40000,0	14000,0	14000,0	12000,0
045.07 Appui aux DREP (SRAT)	NEX	40000,0	14000,0	14000,0	12000,0
045.08 Appui Concertations Régionales et Provinciales	NEX	30000,0	10000,0	10000,0	10000,0
045.09 Appui ONG et OCB (Actions transfrontalières)	NEX	160000,0	54000,0	53000,0	53000,0
045.10 Fonctionnement Bureau	NEX	115000,0	39000,0	39000,0	37000,0
045.11 Equipement informatique	NEX	63000,0	63000,0	0,0	0,0
045.12+L(-34)C Carburant et Lubrifiant	NEX	75000,0	25000,0	25000,0	25000,0
045.99 Total de la ligne		760700,0	445000,0	161700,0	154000,0
049.TOTAL EQUIPEMENT		<u>760700,0</u>	445000,0	161700,0	154000,0
050 DIVERS					
052 Coûts des Rapports					
052.01 Frais de rapport	NEX	10000,0	3000,0	4000,0	3000,0
052.02 Audits	NEX	7000,0	0,0	0,0	7000,0
052.03 Divers (DDC)	DDC	6000,0	2000,0	2000,0	2000,0
052.04 Playdoyer PNUD	PNUD	6000,0	2000,0	2000,0	2000,0
052.99 Total de la ligne		29000,0	7000,0	8000,0	14000,0
059.TOTAL DES DIVERS		<u>29000,0</u>	7000,0	8000,0	14000,0
070 MICRO CREDIT					
072.01 Fonds d'Investissement Local (FIL)	NEX	267000,0	89000,0	89000,0	89000,0
072.99 Total de la ligne		267000,0	89000,0	89000,0	89000,0

079 TOTAL MICRO CREDIT		<u>267000,0</u>		89000,0		89000,0		89000,0	
080 DIVERS (CHANGES)									
085 DIFFERENTIEL DE CHANGE									
085.01 Differentiel de change									
085.99 Total de la ligne									
089. TOTAL DES DIVERS (CHANGES)									
099 TOTAL DU BUDGET		<u>4501116,0</u>		1757872,0		1374372,0		1368872,0	

4. HYPOTHESES ET RISQUES

Le programme à priori n'a pas de risques majeurs si tous les acteurs concernés (Etat, départements ministériels, Services techniques, Partenaires au Développement, Communautés Locales, Société civile, Privé et ONG) coopèrent comme prévu. Toutefois, certaines hypothèses importantes méritent d'être signalées: il s'agit de l'existence d'une volonté politique, de l'engagement et de la disponibilité des partenaires

5. SUIVI ET EVALUATION

La mise en œuvre du programme sera réalisée selon les procédures de l'exécution nationale. Aux termes de l'exécution nationale, le programme sera placé sous la supervision d'un Comité National de Pilotage présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

Le gouvernement, par l'intermédiaire du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, sera chargé :

- De la bonne exécution des activités du programme par les structures concernées
- De la convocation à intervalles réguliers des réunions du Comité de Pilotage avec la présence de tous ses membres ;
- Du suivi des résultats du programme, en liaison avec le PNUD/DDC et les autres bailleurs de fonds impliqués ;
- De l'information sur la marche du programme en vue d'assurer la cohérence des appuis et la complémentarité des apports ;
- De l'observation des engagements du gouvernement.

Le Représentant Résident du PNUD/DDC sera chargé :

- de la constitution des apports qui relèvent de sa contribution ;
- de faciliter l'exécution du programme ;
- du suivi et de l'évaluation des résultats du programme,

Le programme fera l'objet d'une revue technique suivie d'un examen tripartite, avec des représentants du Gouvernement, du PNUD/DDC et des structures coopérantes.

Durant la première année de mise en œuvre du PIDZA, l'équipe du projet devra élaborer un système de suivi-évaluation.

5.1 Composantes du système de suivi-évaluation du Programme

Le système de suivi-évaluation du Programme sera axé sur :

- le suivi de la mise en œuvre du Programme et des PDL ;
- le suivi des impacts des actions et mesures ;
- le suivi de la dynamique de la désertification ;
- le suivi de la vulnérabilité ;
- l'impact de la bonne gouvernance locale dans la gestion des ressources naturelles

5.2. Indicateurs

Les indicateurs seront précisés en collaboration avec les différents partenaires. Un atelier national sera organisé en fin de la première année du programme pour valider les indicateurs de suivi du programme.

6.ANNEXES

6.1. Cadre logique

6.2. Liste des documents consultés

6.3. Liste des structures et personnes rencontrées

6.4. Termes de référence de l'étude

.

6.1 Cadre logique

Objectif Global: Lutter contre la pauvreté par le développement durable des terres arides débouchant sur une vulnérabilité réduite et une amélioration des conditions de vie.

Résultats	Produits/Activités	Indicateurs obj. vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses importantes
	<p><u>Produit 1.1</u></p> <p>La problématique des terres arides est prise en compte dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté</p> <p>Activité 1.1.1</p> <p>Apporter un appui à la mise en cohérence des différents cadres d'orientation stratégiques en prenant en compte les lignes directrices de la SNDD</p> <p>Activité 1.1.2</p> <p>Approfondir les lignes directrices de la SNDD pour prendre en compte la problématique des terres arides.</p> <p>Activité 1.1.3</p> <p>Sensibiliser l'opinion nationale et internationale sur la problématique des terres arides.</p> <p>Activité 1.1.4</p> <p>Intégrer la problématique des terres arides dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.</p>	<p>-Cadre stratégique relu.</p> <p>- Les propositions de mise en cohérence</p> <p>-Lignes directrices prenant en compte la problématique des terres arides.</p> <p>-Type et nombre de publics cible sensibilisés</p> <p>-Cadre stratégique intégrant la problématique des terres arides</p>	<p>-Le document du CSLP</p> <p>- Le Document</p> <p>-Le document</p> <p>-Rapport de sondage</p> <p>-Document du CSLP</p>	<p>-Existence de la volonté politique</p> <p>-Volonté Politique</p> <p>-Volonté politique</p> <p>-Intérêt et Engagement des partenaires nationaux et internationaux</p> <p>-Volonté politique</p>
	<p><u>Produit 1.2</u></p> <p>L'approche Développement Local est promue dans la zone d'intervention du Programme</p>	<p>-Nombre de partenaires utilisant l'approche</p>	<p>-Rapport de suivi</p>	<p>-Engagement des partenaires</p>

	<p>Activité 1.2.1 Conduire une étude analytique sur les acquis et insuffisances des différentes approches de développement local mises en œuvre dans la zone d'intervention du Programme.</p>	-Etude réalisée	-Rapport d'étude	-Disponibilité des partenaires
	<p>Activité 1.2.2 Proposer des outils méthodologiques appropriés pour la mise en œuvre du Développement local dans la zone d'intervention du Programme</p>	-Outils élaborés	- Document/Rapport	-Disponibilité des partenaires
	<p>Activité 1.2.3 Expérimenter l'approche Développement Local dans la zone d'intervention du Programme.</p>	-Test mis en place	-Rapport de suivi	-Disponibilité des partenaires
	<p>Produit 1.3 Les capacités humaines des acteurs des secteurs du public, du privé et de la société civile sont renforcées dans la zone d'intervention du Programme.</p>	-Nombre de formations	-Rapport de formation	
	<p>Activité 1.3.1 Evaluer les besoins en formation nécessaires pour accroître la capacité des différents acteurs (Public, Privé et Société civile)</p>	-Besoins connus	-Rapport d'évaluation	
	<p>Activité 1.3.2. Traduire en langues locales et diffuser la stratégie concertée de mise en œuvre des conventions de Rio.</p>	-Documents traduits	-Document	
	<p>Activité 1.3.3 Organiser des sessions de formation au profit des partenaires de la zone d'intervention du Programme.</p>	-Nombre de sessions	-Rapport de formation	

<p>Résultat 2 : La vulnérabilité des populations aux aléas climatiques dans les terres arides réduite et leur adaptation aux changements climatiques est améliorée.</p>	<p>Produit 2.1</p> <p>La productivité des terres est améliorée, et la gestion intégrée et durable des ressources naturelles est assurée dans la zone d'intervention du Programme.</p>	<p>-Rendements -Codes de gestion</p>	<p>-Rapport de campagne Rapport d'évaluation</p>	-
	<p><u>Activité 2.1.1</u></p> <p>Mettre en œuvre des actions de restauration de terres dégradées et de conservation des eaux et des sols,</p>	<p>-Superficies aménagées</p>	<p>-Rapport d'évaluation</p>	-
	<p><u>Activité 2.1.2</u></p> <p>Intensifier l'agriculture en améliorant la fertilité des sols et diversifier les productions agricoles.</p>	<p>-Rendements -Nombre de produits</p>	<p>-Rapport de campagne</p>	
	<p><u>Activité 2.1.3</u></p> <p>Apporter un appui à la mise en place d'un réseau de producteurs semenciers et faciliter l'accès des populations aux semences améliorées.</p>	<p>-Semences améliorées disponibles -Nombre de semenciers</p>	<p>-Rapport de certification -Rapport de campagne -Rapport d'inventaire</p>	
	<p><u>Activité 2.1.4</u></p> <p>Développer l'hydraulique villageoise, pastorale, agricole et la petite irrigation.</p>	<p>-Nombre de points d'eau réalisés -Nombre de périmètres irrigués</p>	<p>-Rapport de suivi et d'inventaire</p>	
<p><u>Activité 2.1.5</u></p> <p>Améliorer et valoriser en collaboration avec l'INERA les ressources naturelles performantes et adaptées aux conditions climatiques par le développement d'espèces fruitières telles le palmier dattier, le ziziphus greffé, et valoriser les bourgouttières dans les plaines d'inondation</p>	<p>-Nb d'espèces performantes disponibles</p>	<p>-Rapport d'évaluation</p>		

	<p><u>Activité 2.1.6</u></p> <p>Apporter un appui à l'aménagement de zones pastorales</p> <p>Activité 2.1.7</p> <p>Mettre en place des aménagements sylvo-pastoraux</p> <p>Activité 2.1.8</p> <p>Capitaliser et diffuser les meilleures connaissances et pratiques locales en matière de gestion des ressources naturelles.</p> <p>Activité 2.1.9</p> <p>Appuyer financièrement les OCB et les collectivités dans la mise en oeuvre des choix techniques par le biais du FND ou provisoirement sur financement des fonds du programme à l'instar du fonds d'investissement local (FIL) du PNGT2</p> <p>Activité 2.1.10</p> <p>Mettre en œuvre des activités d'aménagement et de gestion participative des forêts.</p> <p><u>Produit 2.2</u></p> <p><i>Les sources d'énergies renouvelables et d'énergies non polluantes sont promues et développées</i></p> <p><u>Activité 2.2.1</u></p> <p>Faire un inventaire exhaustif des différentes technologies alternatives d'énergies renouvelables et non polluantes, notamment l'énergie solaire et éolienne et analyser leur performance et leur adaptabilité en milieu rural</p>	<p>- Nombre de Zones pastorales aménagées</p> <p>-Espèces fourragères -Taux de réussite des arbres</p> <p>-Techniques et pratiques locales valorisées</p> <p>-Fonds mis à disposition -Nombre de projets financés</p> <p>-Nb de forêts aménagées.</p> <p>-Nombre et type de technologies</p> <p>-Nombre et type de technologies recensés</p>	<p>-Rapport d'évaluation</p> <p>-Rapport d'évaluation</p> <p>-Rapport d'évaluation</p> <p>-Rapport d'évaluation</p> <p>-Rapport</p> <p>-Rapport d'évaluation</p> <p>-Rapport d'inventaire</p>	
--	--	--	---	--

	<p><u>Activité 2.2.2</u></p> <p>Introduire et vulgariser des technologies performantes, peu polluantes, de faible coût, et dont la maintenance est à la portée des producteurs.</p>	<p>-Nombre technologies introduites</p>	<p>de</p> <p>-Rapport d'évaluation</p>	
	<p><u>Produit 2.3</u></p> <p>Un système décentralisé de suivi de la vulnérabilité est mis en place et est opérationnel</p>	<p>-Existence système</p>	<p>du</p> <p>-Rapport</p>	
	<p>Activité 2.3.1</p> <p>Réaliser une étude sur la situation de référence de l'état de la vulnérabilité dans la zone d'intervention du Programme en l'approche méthodologique appropriée.</p>	<p>-Situation référence établie</p>	<p>de</p> <p>-Rapport</p>	
	<p>Activité 2.3.2</p> <p>Déterminer les Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) de la vulnérabilité</p>	<p>-Indicateurs disponibles</p>	<p>-Rapports</p>	
	<p>Activité 2.3.3</p> <p>Collecter, traiter et analyser les données sur la vulnérabilité.</p>	<p>-Base de données existante</p>	<p>-Rapport</p>	
	<p>Activité 2.3.4</p> <p>Elaborer un système de suivi de la vulnérabilité en milieu rural</p>	<p>-Existence système</p>	<p>du</p> <p>-Rapport</p>	
	<p>Activité 2.3.5</p> <p>Capitaliser les expériences en milieu rural en matière de réduction de la vulnérabilité et d'adaptation des populations vis-à-vis de la sécheresse et des changements climatiques.</p>	<p>-Répertoire disponible</p>	<p>-Document</p>	

	<p><u>Produit 2.4</u></p> <p>Les actions sous régionales d'aménagement et de gestion des ressources naturelles du fleuve Niger sont identifiées de concert avec le Mali et le Niger,</p> <p>Activité 2.4.1</p> <p>Analyser la vulnérabilité des principaux affluents du fleuve Niger et suivre la dynamique de leur évolution.</p> <p>Activité 2.4.2</p> <p>Réaliser une étude sur la dynamique de la sédimentation des principaux cours d'eau du bassin du Niger.</p> <p><u>Activité 2.4.3</u></p> <p>Elaborer des schémas d'aménagement et de gestion intégrée des cours d'eau les plus vulnérables du bassin du Niger.</p> <p><u>Activité 2.4.4</u></p> <p>Assurer la formation des producteurs et apporter un appui dans la mise en place du cadre organisationnel pour l'aménagement et la gestion intégrée des cours d'eau.</p> <p><u>Produit 2.5</u></p> <p>Les informations sur l'état de l'environnement, la dynamique de la végétation, des sols, des eaux, la diversité biologique et les changements climatiques sont disponibles et à la portée des utilisateurs</p>	<p>-Nombre et type d'actions identifiées</p> <p>-Etude d'analyse</p> <p>-Etude réalisée</p> <p>-Nombre de schémas réalisés</p> <p>-Nombre de producteurs formés</p> <p>-Base de données existantes</p>	<p>-Rapport</p> <p>-Rapport</p> <p>-Rapport</p> <p>-Rapport</p> <p>-Rapport</p> <p>-Rapports périodiques</p>	
--	---	--	--	--

	<p>Activité 2.5.1</p> <p>Apporter un appui dans la collecte, le traitement et l'analyse des données et élaborer des produits-types directement utilisables en impliquant les utilisateurs.</p> <p>Activité 2.5.2</p> <p>Mettre à jour régulièrement les bases de données sur l'état de l'environnement, la dynamique de la végétation, des sols, des eaux, de la diversité biologique et les changements climatiques</p> <p><u>Produit 2.6</u></p> <p>Un système d'information décentralisé et opérationnel sur la prévention et l'atténuation des effets de la sécheresse et de la pluviométrie est mis en place .</p> <p>Activité 2.6.1</p> <p>Réaliser une étude sur les connaissances locales en matière de prévisions climatiques et d'adaptation aux effets de la sécheresse et de la désertification.</p> <p>Activité 2.6.2</p> <p>Former les producteurs sur les changements climatiques et les effets de la sécheresse et de la désertification</p> <p>Activité 2.6.3</p> <p>Mettre en place en collaboration avec la Direction Nationale de la Météorologie un système décentralisé sur l'utilisation des prévisions climatiques (endogènes et scientifiques) pour la prévention et l'atténuation des effets des aléas climatiques (sécheresse, inondations)</p>	<p>-Disponibilité des données</p> <p>-Bases de données à jour disponibles</p> <p>-Existence du système</p> <p>-Etude réalisée</p> <p>-Nombre de producteurs formés</p> <p>-Existence du système décentralisé</p>	<p>-Rapports</p> <p>-Rapports</p> <p>-Rapport</p> <p>-Rapport d'étude</p> <p>-Rapport de formation</p> <p>-Rapport d'activités -Protocole de collaboration</p>	
--	---	--	--	--

<p>Résultat 3 : les populations vivant dans les zones arides bénéficient d'une bonne gouvernance locale en matière de gestion des ressources</p>	<p>Produit 3.1 : Les zones prioritaires d'intervention du programme (ZPI) à long terme (15 à 20ans) sont identifiées (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} phases)</p>	- Liste des zones prioritaires	-Rapport	-Engagement du PNGT
	<p>Activité 3.1.1 : Identifier et cartographier les ZPI selon les urgences (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} phase) sur l'ensemble du territoire national</p>	-carte des zones prioritaires	-Rapport d'atelier	
	<p>Activité 3.1.2 : Tenir un atelier de validation des ZPI par le Comité National de Pilotage (CNP)</p>	- Atelier organisé	Rapport d'atelier	
	<p>Produit 3.2 : Des appuis institutionnels sont apportés aux communautés locales pour la mise en place et/ou le renforcement de leurs organes locaux (CVGT, CIVGT, GIE, GIP, etc.), aux partenaires d'appui locaux et aux structures centrales d'appui institutionnel</p>	-Nb de structures mises en place.	-Rapport d'activités	
	<p>Activité 3.2.1 : Appuyer les villages de concert avec le PNGT et les autres partenaires dans la mise en place des structures locales (CVGT et CIVGT) dans les zones d'intervention du programme</p>	-Nombre de CVGT/CIVGT mis en place	-Nombre de CVGT/CIVGT mis en place	
	<p>Activité 3.2.2 : Appuyer le dialogue foncier au niveau des commissions foncières des CVGT et CIVGT.</p>	-Nombre de commissions fonctionnelles	-Rapport d'évaluation	
	<p>Activité 3.2.3 : Apporter tout appui méthodologique et institutionnel aux ONG locales ayant un impact évident en rapport avec les objectifs du Programme</p>	-Nombre et type d'appui	-Rapport	
<p>Activité 3.2.4 : Appuyer les structures nationales et locales (i) dans la révision des textes environnementaux</p>	-Nombre de textes révisés	-Textes		

	<p>Produit 3.3 : Les schémas régionaux d'Aménagement du territoire du Nord et du Centre-Nord sont élaborés.</p> <p>Activité 3.3.1 : responsabiliser les DREP du Nord et du Centre-Nord dans l'élaboration des différents schémas régionaux.</p> <p>Activité 3.3.2</p> <p>Contribuer à la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire du Sahel</p> <p>Activité 3.3.3</p> <p>Promouvoir la concertation régionale et provinciale</p> <p>Produit 3.4 : Le réseau d'appui à la décentralisation et au développement local est fonctionnel</p> <p>Activité 3.4.1 : Appuyer la CND/DGD dans l'animation du réseau d'appui à la décentralisation et au développement local</p> <p>Activité 3.4.2 : Animer des conférences sur des thèmes d'importance et d'innovations sur les zones arides</p> <p>Activité 3.4.3 : Conduire des études thématiques sur la problématique des terres arides</p> <p>Activité 3.4.4 : Appuyer en collaboration avec les projets des zones d'intervention, la participation à des séminaires, foires et conférences des représentants des structures locales, des ONG et des chercheurs</p>	<p>-2 schémas réalisés</p> <p>-Nombre et type d'actions financées et mises en œuvre.</p> <p>Nb de rencontres</p> <p>- un réseau sur la problématique des zones arides est fonctionnel</p> <p>-Fonds disponibles</p> <p>-Nombre de conférences</p> <p>-1étude thématique d'importance pour les zones arides est réalisée annuellement</p> <p>- Nombre personnes ayant pris part à des séminaires internationaux ou régionaux sur les</p>	<p>-Documents de SRAT</p> <p>-Rapport d'activités</p> <p>Rapport d'activités</p> <p>-Compte rendu de rencontre du réseau</p> <p>-Rapport Financier</p> <p>-Rapport de conférence</p> <p>-Rapport d'étude</p> <p>-Rapport de participation</p>	
--	---	---	---	--

		terres arides		
	<p>Produit 3.5 : Des auto-évaluations des organes locaux (CVGT, CIVGT, GIP, GIE, etc..) sont régulièrement tenues</p> <p>Activité 3.5.1</p> <p>Appuyer les instances locales dans l'élaboration de leurs outils juridiques (conventions, règlements, etc..) et dans leur application</p> <p>Activité 3.5.2 : Faciliter les auto-évaluations</p> <p>Activité 3.5.3 : Appuyer la mise en œuvre d'un suivi participatif par les populations dans la gestion des ressources naturelles.</p>	<p>-Nombre d'auto-évaluations</p> <p>-Nombre de conventions et règlements élaborés.</p> <p>-Nombre d'auto-évaluations</p> <p>-Existence d'un système de suivi participatif</p>	<p>-Rapports d'Autoévaluation</p> <p>-Rapport d'activités dans les dossiers villages</p> <p>-Rapports d'Auto-évaluation</p> <p>-Manuel de suivi</p>	
	<p>Produit 3.6 : Une prise de conscience des acteurs locaux sur les problèmes environnementaux est amorcée et renforcée</p> <p>Activité 3.6.1 : Elaborer en collaboration avec le PNGT, la CND/DGD, le CONAGESE et les différents acteurs, un programme d'animations et d'éducation environnementale</p> <p>Activité 3.6.2 : Appuyer les ONG ayant des compétences pour la mise en oeuvre du programme d'animation et d'éducation environnementale</p> <p>Activité 3.6.3 : Evaluer l'impact des animations sur le terrain</p>	<p>-Existence d'un Programme de sensibilisation et d'EE.</p> <p>-Nombre d'ONG impliquées.</p> <p>-Bonnes Pratiques de gestion des ressources naturelles</p>	<p>-Document</p> <p>-Rapport d'activités</p> <p>-Rapport de suivi-évaluation</p>	
	<p>Produit 3.7 : Le Fonds national de lutte contre la désertification (FND) est mis en place</p>	<p>-le FND mis en place</p>		

	<p>Activité 3.7.1 : Appuyer le CONAGESE dans les différentes tâches de mise en place du fonds (plaidoyer, études financière et de capitalisation, élaboration des textes)</p> <p>Activité 3.7.3 : Organiser un séminaire national de validation des textes et des études</p> <p>Activité 3.7.4 : Faire adopter les textes de création et de fonctionnement en Conseil de Ministres</p> <p>Activité 3.7.5 : Lancer les souscriptions au fonds</p>	<p>-étude financière sur les modalités de mobilisation et de placement du FND réalisée et validée</p> <p>-Textes et études validées</p> <p>-les textes de création du FND validés et adoptés en conseil de ministres</p> <p>-Cérémonie officielle de lancement</p>	<p>-Rapport d'étude</p> <p>-Rapport de séminaire</p> <p>- Liste des souscripteurs au FND</p>	
<p>Résultat 4 : La coordination et la concertation sous-régionale sont renforcées</p>	<p>Produit 4.1 : Un cadre de concertation entre les trois pays en matière d'échanges d'expériences et de résolution des conflits transfrontaliers relatifs aux écosystèmes partagés est mis en place.</p> <p>Activité 4.1.1 : Appuyer de concert avec les autres projets transfrontaliers, l'harmonisation des textes juridiques et des politiques en matière de gestion concertée des ressources partagées des trois pays</p> <p>Activité 4.1.2 : Appuyer les initiatives innovatrices des ONG et OCB actives dans au moins deux des trois pays</p> <p>Activité 4.1.3 : Proposer à l'approbation des trois (3) pays un protocole de collaboration pour la gestion des écosystèmes partagés.</p> <p>Activité 4.14 : Faciliter la création d'un réseau sahélien d'experts en zones arides</p>	<p>-Cadre de concertation mis en place.</p> <p>-Textes et politiques harmonisés.</p> <p>- une ONG ayant des activités transfrontalières reçoit des appuis du PIDZA annuellement</p> <p>-Protocole approuvé</p> <p>- un réseau sahélien sur les terres arides est créé et est fonctionnel</p>	<p>-Document officiel -Compte rendu des rencontres</p> <p>Documents de textes et politiques</p> <p>-Document</p> <p>-Liste des membres du réseau. -Rapport d'activités.</p>	<p>- Volonté politique des 3 pays</p> <p>-Engagement des Projets</p>

6.2. Liste des documents consultés

ADRK. Programme de lutte contre la désertification et la dégradation des sols, Mai 2002. 25p.

B. F. Projet de Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD), Août 2001. 15 p.

Burkina Faso, 1997 . Stratégie de croissance durable des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, plans d'orientations à l'horizon 2010.

Burkina Faso, 1998. Les textes d'orientation de la décentralisation (TOD) au Burkina Faso, 126 p.

Burkina Faso, MEE. Politique nationale de population, Décembre 2000. 65 p.

Burkina Faso. Les textes d'orientation de la décentralisation, Août 1998. 126 p.

Burkina Faso. Loi modificative des textes d'orientation de la décentralisation du Burkina Faso, Juillet 2001. 21 p.

Burkina Faso. Stratégie nationale d'éducation environnementale, Janvier 2001. 60 p.

Burkina Faso.2000. Arrêté conjoint relatif à la constitution, aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des CVGT. 8 p.

Centre du PNUD pour le Développement des Terres Arides, 2002. Nouveau programme intégré du PNUD pour le développement des terres arides, Volume 1, Programme cadre. 45 p.

Centre du PNUD pour le Développement des Terres Arides, 2002. Nouveau programme intégré du PNUD pour le développement des terres arides, Volume 2, Proposition d'axes d'intervention du programme. 28 p.

Centre du PNUD pour le Développement des Terres Arides. Programme cadre, Janvier 2002. 45 p.

Centre du PNUD pour le développement des Zones arides, 2002. Note d'information/Programme. 9 p.

CILLS, 2000. Rapport du séminaire régional sur la gouvernance locale dans la gestion des ressources naturelles renouvelables et des services publics au Sahel. 87 p.

CILSS et Coopération Italienne, 2002. Lutte contre la désertification pour la réduction de la pauvreté au Sahel. 20 p.

Climate Forecasting and Agricultural Ressources project (CFARP). The role of rainfall information in farmers' decisions - Ethnographic research in the Mossi Plateau, Septembre 1999. 81 p.

- CNRST, Burkina Faso. 1995. Plan Stratégique de la recherche scientifique. 74 p.
- CONAGESE, 2000. Rapport final des ateliers sur l'opérationnalisation du système de suivi - évaluation du PAN/LCD au Burkina Faso. 113 p.
- CONAGESE, 2001. Fonds National de lutte contre la Désertification, document de référence. 27 p.
- CONAGESE, 2001. renforcement des capacités nationales en gestion environnementale pour la mise en œuvre des Conventions et recommandations de Rio. 68 p.
- CONAGESE, 2002. Première conférence du CONAGESE in bulletin trimestriel n° 16.18 p.
- Coulibaly Sambou et Ouédraogo François).1999. Elaboration des lignes directrices matière de lutte contre la désertification dans le cadre des activités minières au Burkina Faso. 59 p.
- Direction régionale de l'Economie et de la Planification du Nord, 2001. rapport d'activités de l'année 2001.15 p.
- EARMA Sciences Centre Gotcbory University. Desertificatio in Nothern Burkina Faso and central tanision. 1995.
- FAO. Manuel de fixation des dunes. 57 p.
- GEF, 1997. Operational Programs.
- Grazia Borrini Feyerabed, 2002. Mission d'appui pour la formulation d'une stratégie de gestion participative de la périphérie du parc W (bénin, Burkina Faso, Niger).
- GTZ, 2002. La coopération Burkina-Allemagne. 66 p.
- Haramata (2000). Biodiversity and the drylands in Drylands Programme newsletter no.36, IIED, London. 27 p.
- IDRC, 1996. Grassroots indicators for desertification in eastern and southern Africa. 168 p.
- IRD/CIRD, 2002. Acteurs et enjeux de la décentralisation et du développement local au Burkina Faso.
- MARA, Burkina Faso. 1997. Plan d'actions pour l'émergence d'organisations professionnelles agricoles au Burkina Faso. 250 p.
- MEE. Convention des Nations Unies sur les changements climatiques - Communication Nationale du Burkina Faso, Décembre 2001. 132 p.
- MEE. Etude de l'environnement au Burkina Faso, 2002. 194 p.
- MEE. Etude des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion, Mai 2001. 243 p.

- MEE. Fonds National de lutte contre la désertification, Décembre 2001. 27 p.
- MEE. Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification, 1999. 112 p.
- MEE. Rapport de la première conférence du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement, Avril 2002, 36 p.
- MEE. Rapport général de synthèse de l'atelier national de validation des loges directrices pour une stratégie de développement durable, Janvier 2001. 36 p.
- MEE. Stratégie Nationale de mise en œuvre de la convention sur les changements climatiques, Décembre 2001. 80 p.
- MEE. Stratégie Nationale et Plan d'Action du Burkina Faso en matière de diversité biologique. 163 p.
- Millogo S. Laurent, 2001 (UICN). Inter-relations entre les changements climatiques et la désertification. 12 p.
- Ministère de l'Agriculture, 1997. Plan d'actions pour le financement du monde rural. 261 p.
- Ministère de l'Agriculture, 1999. stratégie de croissance durable du secteur de l'agriculture.
- Ministère de l'Agriculture, 2001. Elaboration d'une méthodologie de suivi environnemental pour la phase 2 du PNGT. 60 p.
- Ministère de l'Agriculture, 2001. Stratégie nationale alimentaire. 68 p.
- Ministère de l'Agriculture, Burkina Faso. 2001. Etude de fiabilité des projets de développement agricole dans les zones du Nord, Nord-ouest et du Centre au Burkina Faso.
- Ministère de l'Agriculture, Burkina Faso. 2001. Fiches signalétiques des projets du ministère de l'Agriculture.
- Ministère de l'Economie et des Finances, 2001. programme de développement local de l'Oudalan (2002-2006). 61 p.
- Ministère de l'Economie et des Finances, 2001. programme de développement local de l'Oudalan, plan annuel 2002.
- Ministère de l'économie et des Finances, Burkina Faso. 2000. Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.
- Ministère de l'environnement et de l'eau, Burkina Faso. 2001. Plan d'opération 2000-2004. 54 p.
- Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Burkina Faso, 2000. Plan d'action de lutte contre la désertification.

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales. Déclaration de politique de développement agricole durable, Janvier 1997. 17 p.

Ministère de l'Agriculture, 1999. Plan stratégique opérationnel. 71 p.

Ministère de l'Agriculture, 2002. Stratégie opérationnelle et programme de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté. 62 p.

Ministère de l'Agriculture, Ministère des Ressources Animales. Document d'orientation stratégique à l'horizon 2010, décembre 1997. 22 p.

Ministère de l'Agriculture. Plan de croissance durable du secteur de l'agriculture (plan stratégique opérationnel PSO), Août 1999. 72 p.

Ministère de l'Agriculture. Politique agricole et lutte contre la pauvreté, Mai 2002. 10 p.

Ministère de l'Agriculture. Rapport introductif à la table ronde organisée dans le cadre FIRDT 2002 (5^e édition) sur le thème : Santé alimentaire et lutte contre la pauvreté, Mai 2002. 13 p.

Ministère de l'Economie et des Finances. Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. 74 p.

Ministère des Affaires Etrangères, France, 1997. les fonds pour l'environnement mondial et la lutte contre la désertification. 109 p.

Ministère des ressources animales, Burkina Faso 2001. Plan d'action de l'élevage.

ORSTOM, 1993. Réseau Zones arides, bulletin n° 26. 67 p.

Perdue University et Winrock International, 1994. Recherche intégrée en production agricole et en gestion des ressources naturelles. 421 p.

PNGT, 1999. Etude d'impact social du programme national de gestion des terroirs. 105 p.

PNUD, Burkina Faso, 2000. Rapport sur le développement humain : Le rôle de la gouvernance. 238 p.

PNUD, Burkina Faso, 2001. Rapport sur le développement humain : La lutte contre le sida. 208 p.

PNUD. Programme Intégré UNSO d'appui au développement des terres arides - Fiche indicative du programme de pays, Burkina Faso, Novembre 2001. 6 p.

PNUD/GEF, 2002. Desert magins programme (DMP), phase 1. 142 p.

PNUD/UNSO, Axes d'intervention et fonctions. 10 p.

PNUD/UNSO, 2002. Projet : faire face à la sécheresse et aux changements climatiques par une meilleure utilisation des informations climatiques pour la réduction de la dégradation du sol et la conservation de la biodiversité. 25 p.

Premier Ministère, CND, Burkina Faso. 2001. Rapport de restitution des activités de la démarche de mise en œuvre des textes d'orientation de la décentralisation. 79 p.

Programme Spécial CES/AGF dans le plateau central. Rapport d'évaluation à mi - parcours du programme spécial CES/AGF dans le plateau central, Phase IV, Février 1999. 243 p.

programme national de gestion des terroirs. Présentation sommaire du document programme national de gestion des terroirs (PNGT), Novembre 2000. 15 p.

Programme Sahel Burkinabé, 2000. Rapport général de l'atelier de bilan annuel de relecture des règles internes de gestion des ressources naturelles (RIGRN).

SAFGRAG, 1997. Options technologiques pour une agriculture durable en Afrique subsaharienne. 485 p.

SBTTA, CBD, 2001. Biodiversity in drylands: challenges and opportunities for conservation and sustainable use .20 p.

UERD, Université de Ouagadougou, Burkina Faso. 2000. Actes du séminaire - atelier « Population - développement - environnement.

UICN, 1998. Renforcer la composante de la durabilité sociale dans les programmes de lutte contre la désertification (REDUSO). 24 p.

UICN, 1999. le cadre institutionnel de la gestion de l'environnement au Burkina Faso. 58 p.

USAID, 1999. in Proceedings of the regional workshop on natural resource management i West Africa. 209 p.

World bank 1996. Lands quality indicators. 52 p.

World Bank 1999. Drylands, Poverty and Development. Proceedings of the June 15 and 16 1999 World Bank Round Table.

World Bank, 1994. Workshop on land quality indicators for arid, semi-arid, an sub-humid regions of Africa. 38 p.

World bank, 1997. Natural habitats and ecosystems management in drylands : and overview.

World bank, 2002. Documents de l'atelier régional de Ouagadougou sur le thème: intégrer le secteur rural dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.

World bank, 2002. Natural habitats and ecosystems management.

6.3. Liste des structures et personnes rencontrées

Date	Lieu de rencontre	Structures	Nom et Prénoms
03/05/02	Ouagadougou	PNUD	Ouedraogo Sylvestre
07/05/02	Ouagadougou	Banque Mondiale	Nébié Ibrahim
07/05/02	Ouagadougou	UICN/Bureau Régional	Richard Pearce
07/05/02	Ouagadougou	Ex / UNSO	Traoré Mamadou
08/05/02	Ouagadougou	GTZ	Bham Andréa
10/05/02	Ouagadougou	CND	Sawadogo Baba
10/05/02	Ouagadougou	Union Européenne	Hermansson Christer
13/05/02	Yako	Projet CES/AGF	Ouattara Abdouramane
13/05/02	Yako	-DPA/Passoré -CDRY(ONG) -SEMUS (Association) -DPEEF/Passoré	-Tiendrébéogo André -Compaoré Seydou -Sawadogo Mahamadi - Sawadogo Mahamadi
13/05/02	GOURCY	AFRICARE (ONG)	-Abga Abel -Souli Karim
13/05/02	Ouahigouya	DREEF/Nord	-Guiré Salif -Bélem Salam -Kabré Daniel -Sawadogo Soumaïla
14/05/02	Ouahigouya	PEEN/Projet	-Paré Ibrahim -Bouda Henri
14/05/02	Ouahigouya	DREEP/Nord	-Dembélé François d'Assise -Pamasso Patrice -Sidbéogo Tilato Raoul -Doussa Aboubacar
14/05/02	Titao	-DPEEF/Loroum -Groupement NAAM -Graouement Zaï -Groupement ANAR -Groupement Koglweogo	-Sogli Ountani Ouedraogo Seydou -Ouedraogo Rasmané -Ouedraogo Issaka -Barry Moussa
15/0502	Dori	-DREEP -DREEF -DRA -INERA -PSB/GTZ -PSB/DANIDA -ACCORD/ADRN (ONG) -Save the hildren/UK (ONG)	-LOYARA Teleho -Kologho Laurent -Ouedraogo Maxime -Gansonré Issaka -Lankoandé Attina -Ganou Issoufou -Diallo Amadou -Dia Adama
16/0502	Gorom-Gorom	ADRA (ONG)	Alain Long Amadou Boureima Alpha Baba Ag Rali
16/0502	Gorom-Gorom	FIL	Daniel Meijering
16/0502	Gorom-Gorom	PDL/Oudalan	Gerrit Bosman
16/0502	Gorom-Gorom	ACECO	Dicko Boubacar
16/0502	Gorom-Gorom	DPEEF DPRA DPA	Rabo Hassine Ouiminga Harouna Ouedraogo Ousmane
16/0502	OURSI	SDRA	Diallo Amadou
		SDEEF	-Compaoré Prosper

			-Balima Pascal
		Groupement des Eléveurs	-Oumarou Mahamane -Farka Djiré -Issa Mamadou
		Groupement des femmes	-Houré Boodo -Menou Hamadou -Menou Sourbou -Assétou Hamani
17/05/02	Kaya	DREEF DPEEP DREEP ADRK (ONG)	-Tompoudi Adamou -Sawadogo Salam -Compaoré Maxime -Nandnaba Siméon
20/05/02	Ouagadougou	CND	Sanou Bala
21/05/02	Ouagadougou	DEP/Agriculture	Kaboré Ibrahim
21/05/02	Ouagadougou	DEP/Ressources Animales	Zongo Paul
21/05/02	Ouagadougou	SP/CPCSA	Somé T. Ignace
2 3/05/02	Ouagadougou	AFD	Lucien Humbert Félix Compaoré
2 3/05/02	Ouagadougou	PNGT	Sawadogo Jean Paul
2 3/05/02	Ouagadougou	SP/CPSA	Kambiré Jean Martin
28/05/02	Ouagadougou	Ambassade des Pays Bas	Coulibaly Clarisse
28/05/02	Ouagadougou	SP/CONAGESE	Djiri Dakar
29/05/02	Ouagadougou	PNGIM	Compaoré Jean Abdias
29/05/02	Ouagadougou	CILSS	Zida Bertrand Danso Abdoulie
29/05/02	Ouagadougou	Direction Météo	Denis Ouedraogo Garamé Ali Jean
30/05/02	Ouagadougou	Point Focal RIOD	Ouedraogo Florent
30/05/02	Ouagadougou	FENOP	Ouedraogo Ousséni
30/05/02	Ouagadougou	DIRH	Mihin Jean Pierre

6.4. Termes de référence de l'étude

Pour la formulation du volet – Burkina Faso du Programme Intégré de Développement des Zones Arides

1. Contexte et justification

De nombreux pays ont élaboré leurs Programmes d'Action National de lutte contre la désertification et se trouvent à la phase cruciale de mise en œuvre. Le Centre du PNUD pour le développement des zones arides (ex-UNSO) a entrepris la préparation d'un nouveau programme intégré de développement des zones arides en vue d'aider un certain nombre de pays sélectionnés à engager des actions pour lever les contraintes qui font le plus obstacle au développement durable. Ce nouveau programme intégré est le fruit de larges consultations entreprises par le Centre auprès d'un éventail d'acteurs au niveau de seize pays retenus. Il constitue une nouvelle stratégie du PNUD pour le développement des zones arides et un appui à la Convention des Nations Unies de Lutte contre la désertification et la sécheresse (CCD).

Dans le cadre de la réalisation de ce nouveau programme intégré, diverses étapes ont été prévues. La première a consisté en des consultations préliminaires avec les pays. Ces consultations ont servi de base à l'élaboration d'un document cadre du programme qui a été validé en février 2002 à Nairobi au cours d'un atelier international. La deuxième étape est celle de la formulation du document de programme pour chacun des pays sélectionnés. Les présents termes de références se rapportent à cette étape.

2. Objectif de l'exercice de formulation

Objectif général :

L'objectif général de l'exercice est la préparation à la mise en œuvre du nouveau programme intégré de développement des zones arides par la préparation du volet national Burkina Faso du Programme.

Objectifs spécifiques :

- Elaboration d'un document qui détermine pour le Burkina Faso, le contenu détaillé du programme à mettre en œuvre.
- Partage de l'information relative au nouveau programme intégré avec tous les acteurs concernés par la lutte contre la désertification et la sécheresse : plaidoyer pour la participation des partenaires au développement à la préparation et à la mise en œuvre du programme.
- Information et sensibilisation des divers acteurs sur les défis et enjeux de développement durable des zones sèches.

3. Résultats attendus

- Le document du programme validé au cours d'un atelier national et un compte rendu du déroulement de la mission (rapport de mission) seront produits en version papier et électronique.
- Tous les acteurs concernés sont impliqués effectivement dans le processus de préparation du programme intégré et les donateurs potentiels ont été associés à l'exercice.
- Un approfondissement de la compréhension de la problématique de développement des zones arides est réalisé.

4. Description des tâches

Sur la base des orientations du document cadre du Programme Intégré de développement des Zones Arides validé en février 2002 à Nairobi (Kenya), réaliser les tâches suivantes :

- Exploitation d'informations et de documents pertinents et nécessaires à la préparation des programmes nationaux.
- Organisation de session de travail au niveau central (avec les ministères concernés).
- Organisation de sessions de travail avec les partenaires potentiels au développement (ONG, agences bilatérales et multilatérales, autres acteurs).
- Organisation de missions de terrain auprès des communautés de base pour l'analyse du contexte local et la définition des besoins déclinés en actions concrètes à mener dont le contenu est à détailler. Identification aussi des actions de portée transnationale.
- Proposition d'une stratégie de mise en œuvre et d'une méthodologie de suivi – évaluation : évaluation des coûts.
- Organisation et tenue d'un atelier national pour la validation du document de programme au niveau national.
- Finalisation du document de programme national selon le cadre logique (objectifs, résultats, activités prévues pour chaque résultat attendu, indicateurs, stratégie et modalités de mise en œuvre, budget, etc.). Il doit être tenu compte des programmes et projets existants avec lesquels cohérence et complémentarité doivent être recherchées : le format à adopter est celui du PNUD.
- Rédaction du rapport d'exécution de mission indiquant et commentant brièvement le déroulement de l'exercice de formulation.

5. Modalités de réalisation de l'exercice

Pour ponctuer le déroulement de l'étude, les consultants devront produire les documents suivants :

Note méthodologique

Ce rapport indiquera les résultats des premières réflexions et investigations des consultants. Il précisera la méthodologie mise en œuvre et le chronogramme de réalisation de l'étude. Cette note méthodologique sera fournie en 10 exemplaires dont un reproductible.

Rapport provisoire

Ce rapport comprenant le document de programme national de développement intégré des zones arides en version provisoire sera fourni au comité de pilotage pour examen, commentaires et avis en 10 exemplaires dont un reproductible avant la mise au point du projet.

Projet de document à présenter à l'atelier de validation

Ce document sera la reprise du rapport provisoire en prenant en compte les commentaires et avis des membres du comité de pilotage. Il sera fourni en 10 exemplaires avec deux supports reproductibles. Ce document sera présenté à l'atelier national de validation.

Document définitif

Le projet de document de programme sera soumis à la sanction d'un atelier de validation. Les observations issues de cet atelier seront prises en compte par les consultants en vue de soumettre le document final.

6. Obligations

6.1. De l'Administration

L'Administration s'engage à :

- fournir toutes les informations et documents dont elle dispose à l'équipe de consultants qui pourraient être utiles à la réalisation de l'étude ;
- faciliter toutes les démarches administratives nécessaires à la mission d'étude.

6.2. Des consultants

Lors de l'exécution de sa mission d'étude, les consultants sont tenus de :

- mener toutes les investigations et études nécessaires en conformité avec les présents termes de références ;

- faire un usage confidentiel des informations et documents reçus dans le cadre de sa mission.
- Travailler en étroite collaboration avec le bureau du PNUD, le SP/CONAGESE, les divers ministères et ONG concernés ainsi que les divers acteurs pour la formulation et la validation du document de programme.

6.3. Du PNUD

Le centre du PNUD pour le développement des zones arides et le PNUD, s'engagent à fournir les moyens financiers nécessaires pour la réalisation de l'étude dans les délais prescrits.